

Contrat territorial de relance et de transition écologique de la Communauté de Communes du Plateau Picard



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PLATEAU PICARD
UN TERRITOIRE D'AMBITIONS**



ENTRE

Communauté de communes du Plateau Picard

Représenté par Monsieur Frans DESMEDT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération 22C/01/09 du 3 février 2022,

Ci-après désigné par « la communauté de communes »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par la Préfète de l'Oise, Madame Corinne ORZECOWSKI,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du Plateau Picard autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 Une démarche concertée pour l'élaboration du CRTE

Depuis le début de l'année 2021, la communauté de communes, en concertation avec l'État et ses communes membres, a engagé le travail d'élaboration du CRTE.

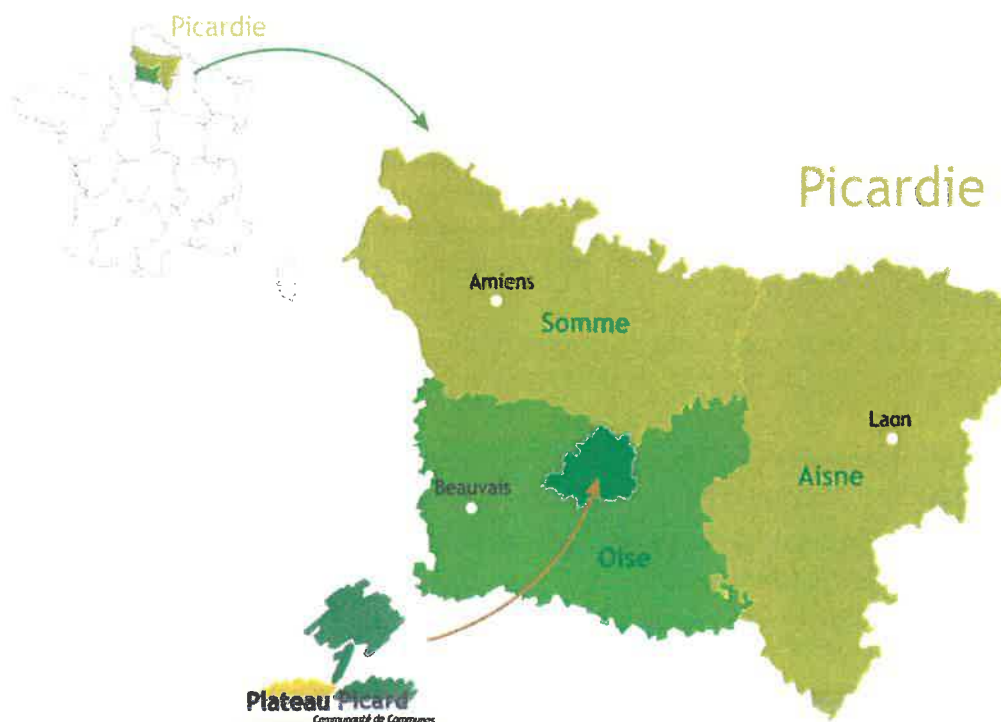
Dans cet objectif, un protocole d'engagement du CRTE a été signé en juillet 2021. Il fixe les grands principes de l'élaboration et de la mise en œuvre du CRTE. Ils sont repris et précisés le cas échéant dans le présent document.

Le protocole d'engagement a permis de mettre en évidence le besoin d'assistance technique et d'ingénierie des communes et de la communauté de communes pour formaliser de manière concrète les projets et les accompagner. À ce titre l'État a acté le financement pour la réalisation du projet de territoire et le recrutement d'un chef de projet CRTE.

L'élaboration du CRTE prend en compte les attentes des communes du territoire et des partenaires de la CCPP. Une attention particulière sera portée tout au long de la vie du contrat à poursuivre l'association de toutes les parties prenantes pour l'animation, l'enrichissement et le suivi du CRTE. Le portage des projets inscrits au CRTE : projets portés par la communauté de communes, projets portés par les communes, voire projets portés par des syndicats spécifiques (syndicats scolaires par exemple).

Article 3 Présentation du territoire et de ses dispositifs en cours

La communauté de communes du Plateau Picard est constituée de 52 communes et compte environ 30 000 habitants. Son territoire de 440 km², situé au cœur du territoire de l'Oise, est un vaste territoire agricole qui possède un bâti traditionnel très présent.



Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique
de la Communauté de Communes du Plateau Picard



La communauté de communes du Plateau Picard est une collectivité assez intégrée, exerçant de nombreuses compétences :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Développement économique
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- En matière d'environnement :
 - Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau dont établissement d'un schéma directeur de l'eau ;
 - Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine ;
 - Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : Programme local de l'habitat, Opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat et la transformation de bâtiments en logements.
- Création ou d'aménagement et d'entretien de voirie d'intérêt communautaire : les nouvelles voies de desserte des zones d'activité économique d'intérêt communautaire, les voies communales situées hors agglomération et empruntées par un transport collectif ou qui relient à une route départementale l'agglomération d'une commune non desservie par une telle voie.
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs attenants aux collèges d'enseignement du second degré du territoire.

Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique
de la Communauté de Communes du Plateau Picard

- En matière d'action sociale :
 - Politique en faveur des services à la personne :
 - Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaire
 - Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile ;
 - Création, aménagement et gestion de un ou plusieurs centres de santé communautaires (en cours de transfert),
 - Élaboration, animation et mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé ou dispositif équivalent,
 - Toutes autres actions visant au maintien ou à l'installation de professionnels de santé,
 - Politique globale en faveur de la petite enfance ;
 - Formation aux emplois d'animation des centres de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes ;
 - Soutien au projet de création de petites unités de vie pour les personnes âgées ;
 - Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi et dispositifs en résultant ;
- Assainissement
- Eau potable
- Secours et de lutte contre l'incendie : Contribution légale aux services d'incendie et de secours
- En matière scolaire :
 - Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des bâtiments scolaires du 2ème degré, par convention avec le département ;
 - Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation ;
 - Action sociale facultative en faveur des élèves du second degré ;
- Animation sportive et culturelle d'intérêt communautaire :
 - Soutien aux manifestations sportives intercommunales ;
 - Opérations en faveur des pratiques artistiques ;
 - Politique de développement de la lecture ;
 - Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.
- Aménagement, entretien, gestion des abords des gares de chemin de fer en service
- Promotion touristique :
- Création d'un Fonds d'Intervention Foncière chargé des acquisitions foncières, pour son propre compte ou pour celui des communes membres et à leur demande
- Service public des réseaux et services locaux de communications.
- Organisation de la mobilité en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité locale

Elle dispose de documents de planification et de programmation approuvés ou en cours d'élaboration :

- Une Étude de Planification Énergétique approuvé
- Un dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements privés et communaux en place depuis plus de 10 ans
- Un projet de territoire en cours d'élaboration
- Le SCoT de l'Oise Plateau Picard, porté par le SMOPP, en cours d'élaboration

Par ailleurs, elle est engagée dans les démarches suivantes :

- La démarche France mobilité avec le Ministère de la Transition Écologique,
- Une convention Sport santé partagé
- Des conventions avec la CMA Hauts de France, la CCI Hauts de France et BGE Picardie
- Une convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf de l'Oise, en cours d'élaboration

Article 4

Le Diagnostic du Territoire : principaux éléments à retenir

Le diagnostic du territoire s'appuie sur l'exploitation des documents réalisés pour dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire et du SCoT Oise Plateau Picard, ainsi que d'éléments issus des bases de données de l'ANCT et de l'Étude de Planification Énergétique.

4.1 : Le Diagnostic Socio-économique

4.1.1 La Population

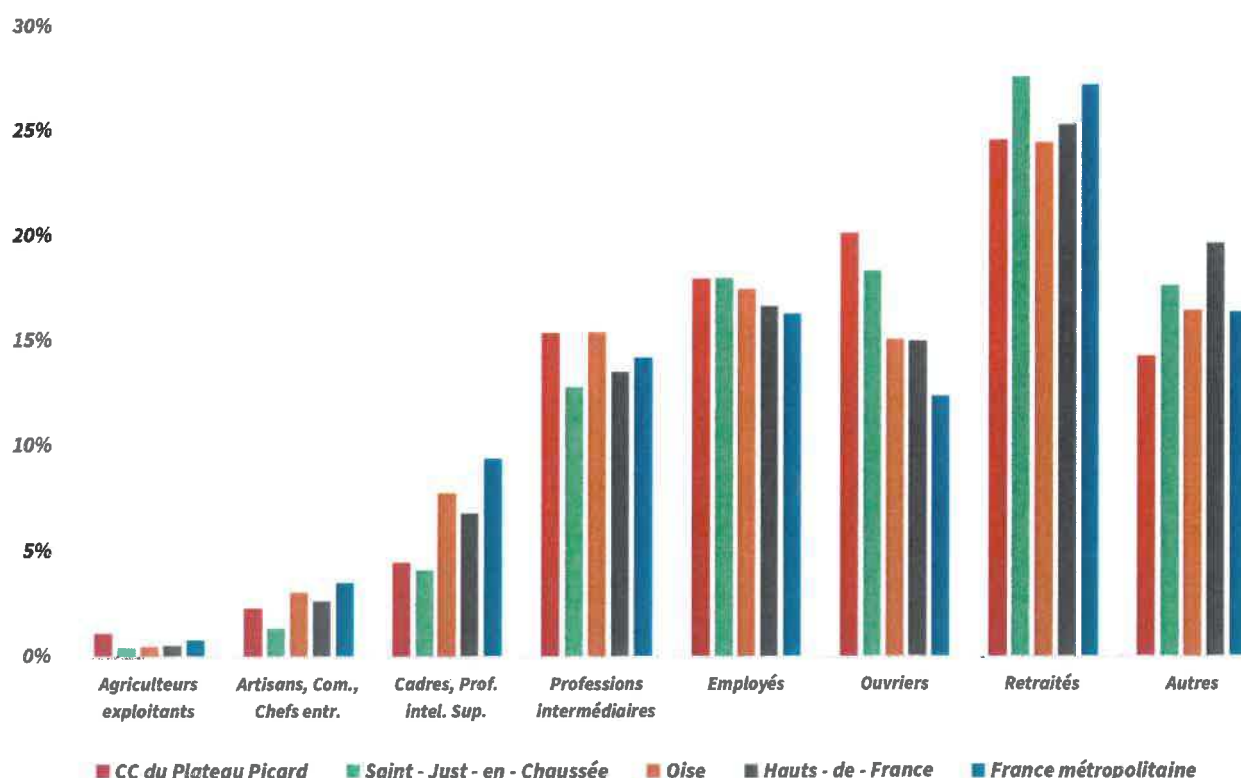
Données générales

Depuis 40 ans, le Plateau Picard connaît une dynamique de croissance de population forte (+54%) portée par l'accueil de desserrement nord-francilien. Cette tendance se ralentit ces dernières années mais la dynamique reste légèrement à la hausse, toujours portée par un solde naturel positif (+0,1% entre 2012 et 2017).

Caractéristique de la population :

A l'instar de l'Oise et des Hauts de France, le Plateau Picard présente des ménages principalement ouvriers (20%) ou retraités (25%). Les professions intermédiaires (15%) sont également assez bien représentées. Par contre, le taux de cadres et CSP+ (4%) est plus bas que les moyenne Départementale (8%) et nationale (9%), toutefois la représentativité de cette catégorie socioprofessionnelle est en évolution sur la période 2011-2016.

Les 15 ans ou plus par catégorie socio professionnelle



Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique
de la Communauté de Communes du Plateau Picard

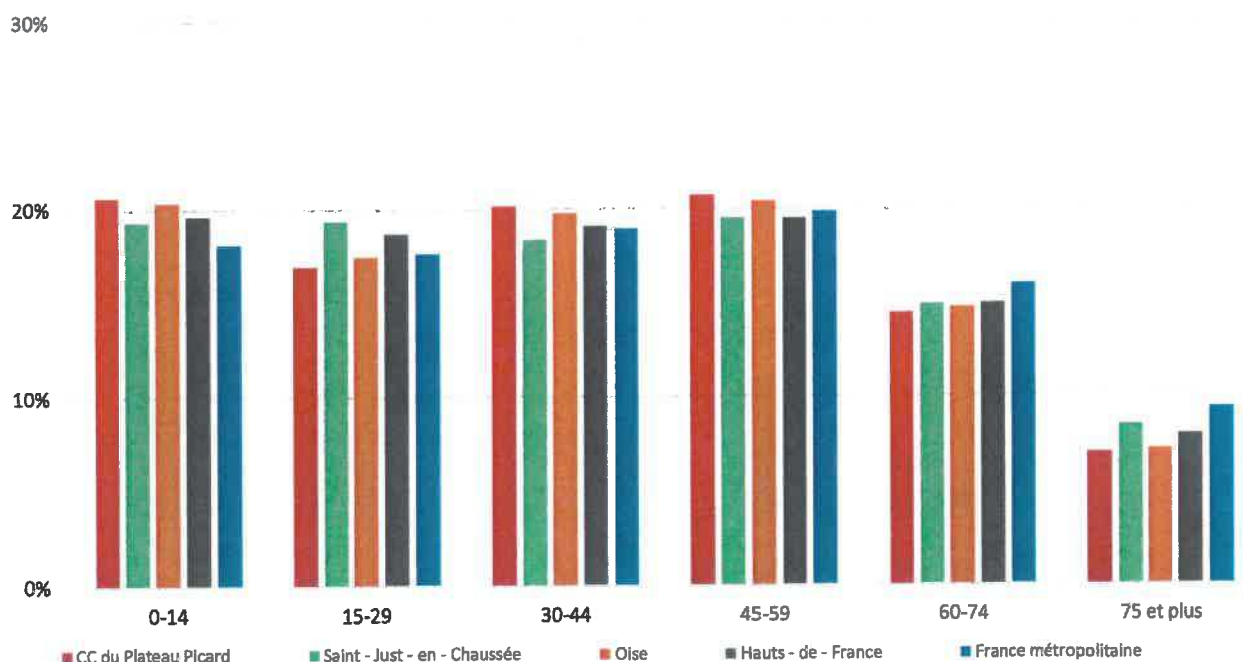
Évolution des 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle en 2011 et 2016
(Source : Insee 2011 – 2016)

	2011	2016	Evol.
Agriculteurs exploitants	300	261	-13%
Artisans, com., chefs d'entreprises	640	552	-14%
Cadres et prof. intellectuelles sup.	941	1 059	+13%
Professions intermédiaires	3 421	3 653	+7%
Employés	4 145	4 268	+3%
Ouvriers	4 919	4 792	-3%
Retraités	5 405	5 850	+8%
Autres	3 340	3 388	+1%
Ensemble	23 110	23 822	+3%

4.1.2 La Petite Enfance et la jeunesse

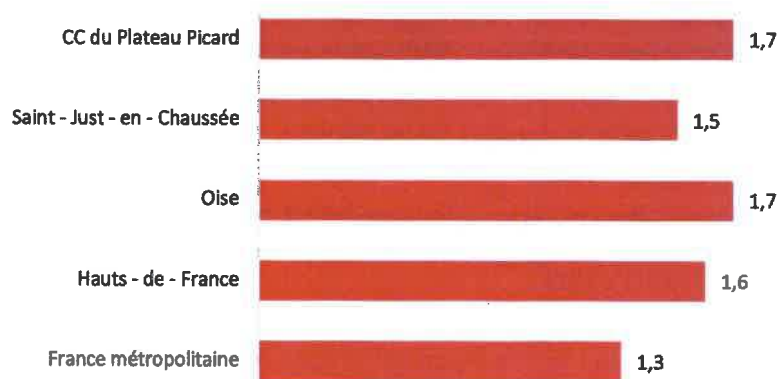
Avec un indice de jeunesse de 1,7 en 2016 (supérieur à celui des hauts de France et de la France métropolitaine) et un taux des 0-14 ans de 21% de la population en 2016, la population de l'EPCI reste une population jeune demandant des services Petite Enfance développée.

Détail de la population par classes d'âge (Source INSEE 2016)



Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique
de la Communauté de Communes du Plateau Picard

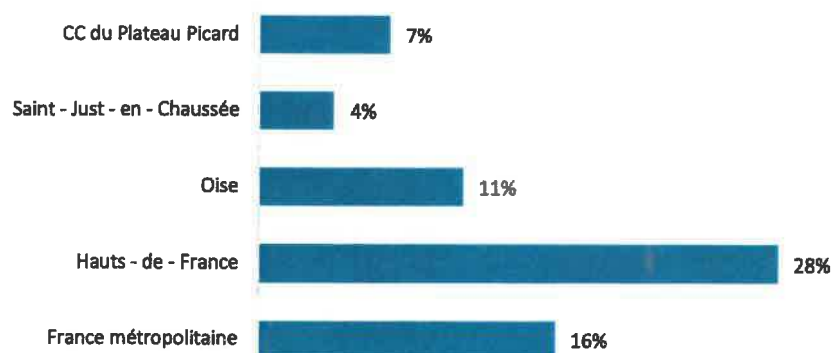
Indice de jeunesse (Source INSEE 2016)



Évolution du taux d'individu par tranche d'âge (Source INSEE 2011-2016)

	2011	2016	Évolution par rapport à la population
Moins de 3 ans	4,2 %	3,8 %	- 8%
3 – 5 ans	5,8 %	5,8 %	-2%
6 – 10 ans	7 %	7,3 %	+7%
11 – 14 ans	5,8 %	5,4 %	-5%

Part des 2 ans scolarisés (Source INSEE 2016)



La part des 2 ans scolarisés, en 2016, était de 7% alors qu'elle était en moyenne de 16% pour la France métropolitaine et 28% pour la région Hauts-de-France. Le territoire doit donc développer l'offre de garde pour les très jeunes enfants afin de faciliter l'accès à l'emploi des parents et particulièrement des femmes.

4.1.3 Les séniors

Comme le territoire national, la communauté de communes est touchée par les problématiques de vieillissement de sa population. En 2018, les plus de 75 ans représentaient 7,1% de la population du territoire (source Insee : recensement population 2018). Sur la période 2013 à 2018, on constate une évolution moyenne de 1,44% par an des plus de 75 ans, contre une moyenne nationale sur la même période de 0,82%.

Cette évolution de la pyramide des âges est un élément important dans la réflexion des services à développer, créer et maintenir (santé, activité, prévention...) pour répondre aux besoins de ces personnes.

Par ailleurs, l'isolement des personnes âgées représente également un défi majeur pour l'intercommunalité. En effet, en 2016 près de 46% des personnes de 80 ans et plus vivaient seules. Cette tendance a connu une évolution de 15% sur la période 2011 – 2016.

Évolution des 75 ans et plus au sein de la population (Source INSEE)

	2011	2016	Évolution
CC du Plateau Picard	1 994	2 129	+7%
Saint - Just - en - Chaussée	451	506	+12%
Oise	55 413	59 036	+7%
Hauts - de - France	466 443	479 570	+3%
France métropolitaine	5 722 180	6 047 132	+6%

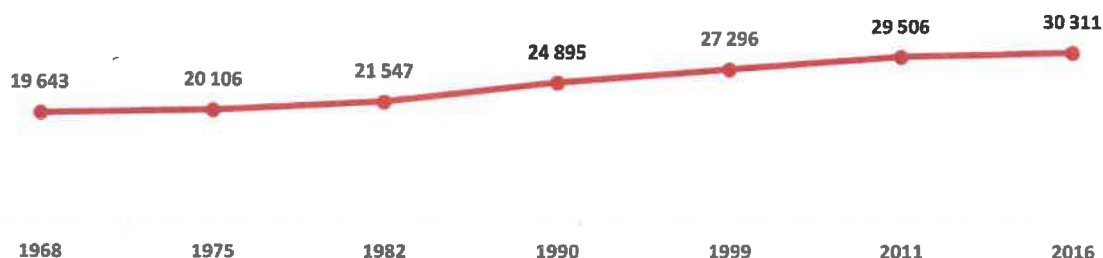
Isolement des personnes âgées (Source INSEE)

	Total 80 ans et plus seuls	Part des 80 ans et plus seuls	Évolution. 2011-2016
CC du Plateau Picard	550	46%	+15%
Saint - Just - en - Chaussée	167	54%	+19%
Oise	15 307	48%	+10%
Hauts - de - France	139 362	52%	+9%
France métropolitaine	1 646 550	49%	+11%

4.1.4 Le Logement

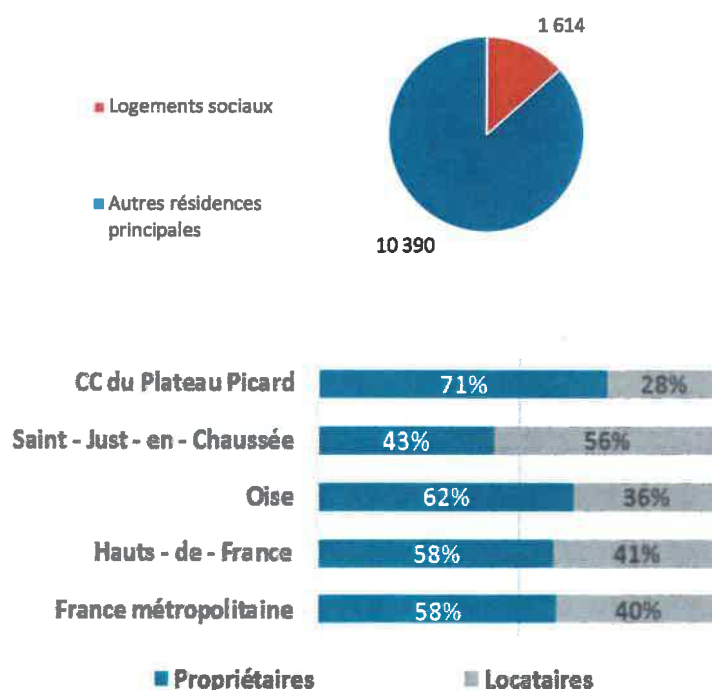
Entre 1968 et 2016, le territoire a connu une augmentation de +84% de son parc résidentiel passant de 7 145 à 13 203 logements. La progression apparaît régulière et continue.

Évolution de la population de 1968 à 2016 (Source INSEE 1968-2016)



Le parc de logement du territoire est composé de plus de 84% de résidences principales, avec un taux plus important (71%) que la moyenne du département de l'Oise de propriétaire occupant. Près de la moitié des logements ont été construits avant 1970 et donc avant les premières réglementations thermiques. Ces très fortes spécialisations du parc de logement du territoire sont des enjeux majeurs pour la lutte contre la précarité énergétique et la baisse des émissions de gaz à effets de serre issus des logements.

Part des logements sociaux parmi les résidences principales (Source : statistiques.developpement-durable.gouv, 2018)



Résidences principales par mode d'occupation (Source : INSEE 2016)

Le taux de vacance de 6,6% en 2017 est significativement plus bas que celui constaté sur les territoires voisins ; ce qui traduit une dynamique positive et nécessaire de la rotation des ménages dans le parc immobilier, la fluidité des parcours résidentiels ou encore l'entretien du parc de logement. A noter qu'un taux de vacance inférieur à 6% correspond à une vacance frictionnelle et le marché de l'immobilier est alors tendu. La vacance n'est plus suffisante pour assurer la fluidité des parcours résidentiels.

4.2 La Mobilité et déplacement

En termes de mobilité, proche de l'aéroport de Beauvais, des autoroutes A1 et A16, le Plateau Picard est également desservi par 2 lignes SnCF sur lesquelles sont encore en service 6 gares ou arrêts dont :

- 4 gares sur la ligne Paris – Amiens avec notamment la gare principale de Saint Just en Chaussée,
- 2 gares sur la ligne Amiens – Compiègne

Les modes de transports alternatifs à la voiture restent néanmoins marginaux. En effet, 82% des trajets domicile-travail sont réalisés en voiture contre 70% au niveau national. Les habitants du territoire utilisent 2 fois moins les transports en commun pour se rendre au travail qu'au niveau national. Même chose pour l'utilisation des 2 roues ; 3 fois moins de trajets à deux roues sont effectués par rapport à la moyenne nationale (chiffre Insee 2018).

4.3 L'environnement

4.3.1 Les déchets

La communauté de communes assure directement :

- La collecte des déchets ménagers résiduels en porte à porte
- La collecte des emballages recyclables et papiers en apport volontaire
- La collecte des encombrants et déchets dangereux en déchetteries
- La collecte des déchets verts en porte à porte
- La gestion d'une Recyclerie en Régie

Elle a délégué au Syndicat Mixte des Déchets de l'Oise (SMDO) :

- Le transfert et le traitement des déchets ménagers résiduels
- Le transport et le traitement des déchets collectés en déchetterie
- Le tri des emballages
- La revente de matériaux issus du tri des emballages
- La signature des contrats des reprises des matériaux

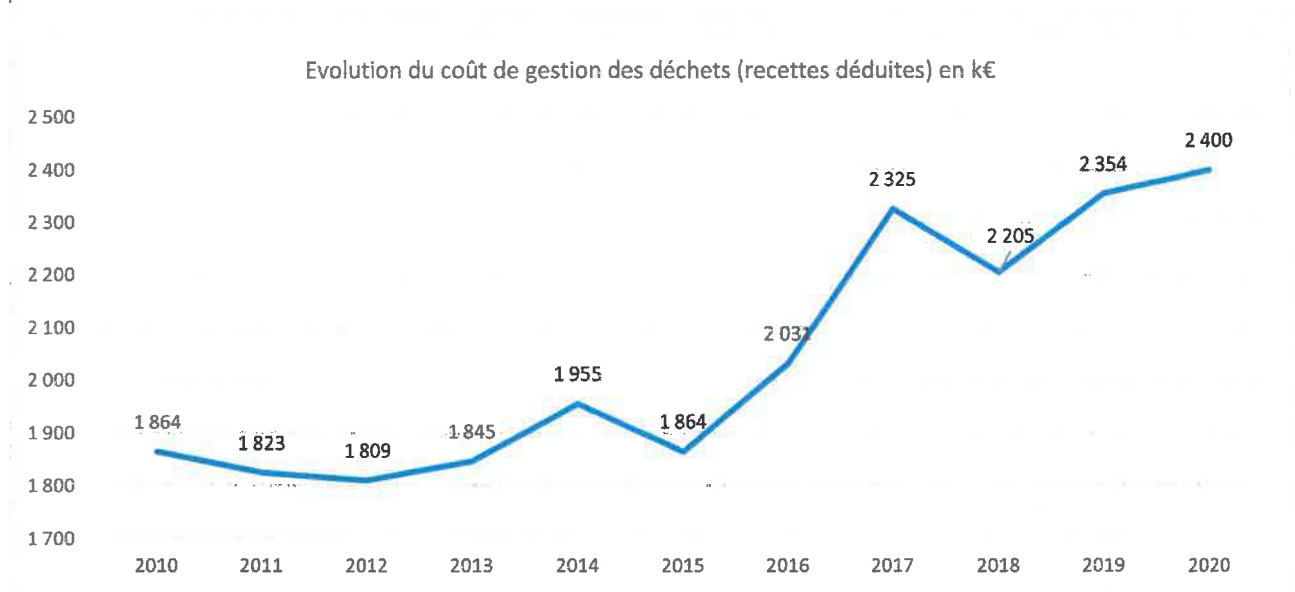
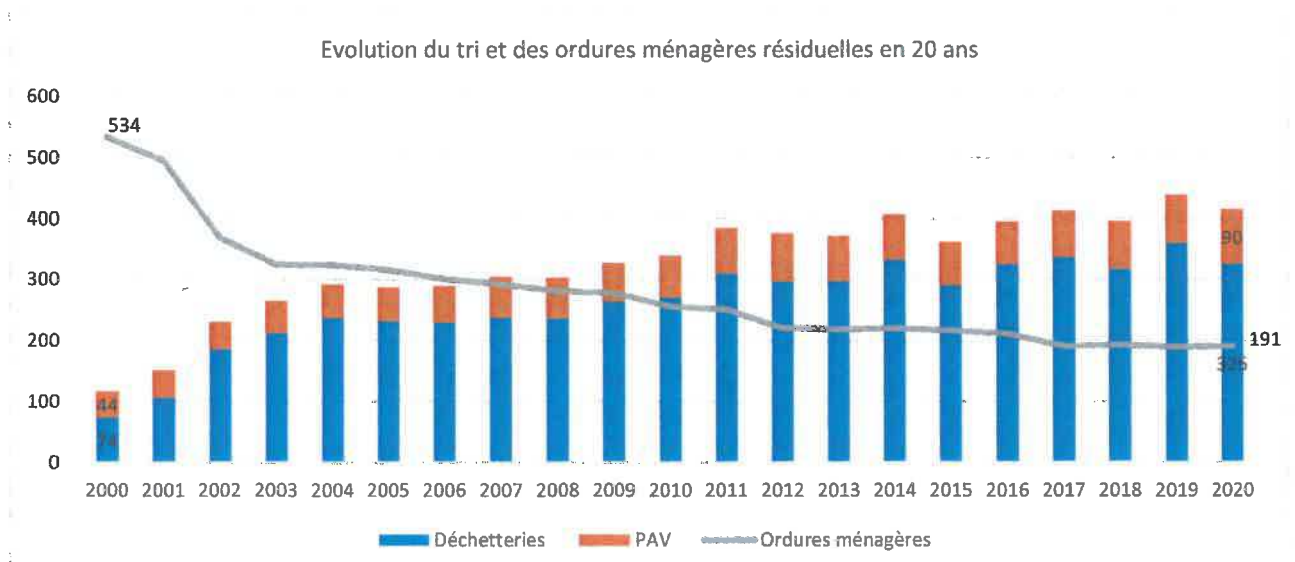
Le territoire compte 4 déchetteries situées à Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny, La Neuville-Roy et Bulles.

Bilan des déchets collectés en 2020

	Quantité en 2020 (tonne)	Quantité par hab (Kg/hab)	Évolution
Déchets ménagers résiduels	5 865	191	Stable depuis 4 ans, mais - 26% sur 10 ans
Emballages et papiers	2 762	90	En hausse depuis 3 ans
Déchets verts	1 153	37	
Déchetteries	10 008 Dont gravats 3 272	219 (hors gravats)	+48% en 10 ans
TOTAL	19 788	537 (hors gravats)	Stable

**Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique
de la Communauté de Communes du Plateau Picard**

Évolution de la production de déchets et des coûts de gestions



Malgré une baisse régulière des quantités de déchets résiduels et une augmentation du tri, les coûts de gestion des déchets ménagers ont très fortement progressés ces 5 dernières années ; notamment ceux liés au traitement des déchets ménagers résiduels. La diminution de la production représente un enjeu majeur de maîtrise de cette dépense.

4.3.2 L'eau et l'Assainissement

L'eau superficielle et souterraine

- Volume d'eau produite (2020) : 1 681 907 m3
- Volume d'eau distribuée (2020) : 1 286 095 m3
- Châteaux d'eau : 23
- Puits de production : 19
- Réseau de distribution : 315 km
- SAGE couvrant le territoire : 4
- Rivières : 4 dont 1 à sec (les 3 doms)

Au niveau de la ressource en eau, les Zones de Répartition des eaux (ZRE) sont « des zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelles, des ressources par rapport aux besoins (DREAL) ». Cette disposition est destinée, par une maîtrise de la demande en eau, à assurer la préservation des écosystèmes aquatiques, la protection quantitative et qualitative de la ressource, et sa valorisation économique. Bien que l'état quantitatif des masses d'eau souterraine est jugé bon, l'ensemble des communes du territoire couvertes par le SDAGE Seine-Normandie sont classées en ZRE pour la nappe de l'Albien. De plus, les communes intégrées dans le SAGE Oise-Aronde sont incluses, en totalité ou partiellement, dans la ZRE de la nappe de la Craie et ses exutoires dans les bassins de l'Aronde.

Le captage de St Just en Chaussée est classé au titre du Grenelle de l'Environnement, celui de Wavignies au titre de la conférence Environnementale. Concernant ce dernier, les conclusions révèlent une non-conformité aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre nitrate. Un plan d'action doit être mis en œuvre pour remédier à cette situation.

Assainissement collectif

- Volume d'eaux usées traitées (2020) : 699 652 m³
- Communes en assainissement collectif : 23
- Stations d'épuration : 8
- Réseau d'assainissement : 142 km

Assainissement non collectif

- Communes en assainissement non collectif : 29
- Installations ANC : 5 000

4.3.3 L'énergie

Les données sont principalement issues de l'Étude de Planification Énergétique réalisée à l'échelle du Syndicat Mixte Oise Plateau Picard entre 2018 et 2020.

La consommation du territoire est évaluée à 724 GWh/an, dont 62% pour le résidentiel (246 GWh/an) et la mobilité. (195 GWh/an) principalement affecté aux particuliers. Le coût de cette consommation pour le résidentiel et la mobilité est évalué à 47 millions d'€ par an avec une perspective de hausse de la facture énergétique de 41% à l'horizon 2030. Considérant qu'une famille sur 3 est déjà dans une situation de précarité énergétique, la trajectoire retenue dans le cadre de l'EPE est une diminution d'ici 2050 de 35% de la consommation d'énergie sur le territoire dont 35% pour le résidentiel, 42% pour les bâtiments publics et 39% pour le transport. Pour ce dernier, l'objectif est de réduire en moyenne de 40 km par semaine les trajets en voiture.

Pour le résidentiel, l'attention restera portée sur le financement de travaux de rénovation énergétique des logements.

4.4.4 La Biodiversité

Entre 2009 et 2019, le taux d'artificialisation du territoire représente une évolution de 0,2%, ce qui est faible au regard de la moyenne nationale de 0,4% sur la même période (source : observatoire de l'artificialisation des sols, plan biodiversité 2009 – 2019).

Le territoire possède plusieurs réserves de biodiversité avec des zones Natura 2000, des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 qui représentent 3,6% du territoire et celles de type 2, 0,5% du territoire.

Enfin, 15 exploitations étaient engagées dans une démarche d'agriculture biologique en 2019 (source agence Bio)

4.4 Équipements, services et cadre de vie

L'offre en équipements, services et commerces dans le domaine « sport, culture loisir, services aux particuliers » est classée en 3 catégories :

- La catégorie de proximité qui correspond aux boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, bibliothèque
- La catégorie intermédiaire qui correspond aux salles de sport spécialisées, les bassins de natation, les structures d'athlétisme et les pistes de roller, skate, vélo
- La catégorie supérieure qui correspond au théâtre, cinéma, lieux d'exposition, patrimoine comme les musées ainsi que les parcours sportifs et de santé.

Sur le Plateau Picard, le tissu d'équipement avec un taux de 45,42 équipements pour 10 000 habitants (pour une moyenne nationale de 19,23) est spécialisé dans la gamme de proximité. Cette offre importante attire des populations à la recherche d'un bon cadre de vie qui réponde aux besoins du quotidien.

Le niveau d'équipements des gammes intermédiaires (avec 3,98 équipements pour 10 000 habitants contre une moyenne nationale à 5,04) et supérieures (avec 0,33 équipements pour 10 000 habitants contre une moyenne nationale à 1,06) est plus faible que les moyennes nationales (respectivement 5,04 et 1,06 pour 10 000 habitants) ce qui limite l'attractivité résidentielle du territoire pour les catégories supérieures et les ménages avec enfant et rend celui-ci dépendant aux territoires voisins.

4.5 Santé

Comme le montre le tableau ci-dessous, le Plateau Picard offre des taux de professionnels de santé très inférieur aux moyennes départementales, Régionales et nationales. Pour les spécialistes et dentistes, le territoire peut même être identifié comme sinistré.

Taux d'équipement en professionnels de santé pour 10 000 habitants

	Médecins généralistes	Spécialistes	Autres professions	Chirurgiens-dentistes
CC du Plateau Picard	5,9	0,0	15,2	0,3
Saint-Just-en-Chaussée	13,4	0,0	43,4	5,0
Oise	6,8	4,3	21,7	3,8
Hauts-de-France	9,1	5,2	33,4	4,6
France métropolitaine	9,3	6,8	36,9	5,8

Pourtant, les habitants ont des besoins croissants et impératifs de professionnels de santé. En 2018, 19% des assurés du régime général du territoire (22% pour la commune de St Just en Chaussée) étaient en affection longue durée, contre 13% pour la France métropolitaine.

Les Affections de Longue Durée (Source : Observatoires des fragilités Nord et Sud, 2018)



Article 5 Ambition du territoire

La définition des orientations du territoire a été élaborée en s'appuyant sur les attendus et besoins exprimés par les habitants et les élus ayant répondu à la consultation citoyenne, à la consultation des élus et aux propositions formulées par nos partenaires lors de rencontres d'échanges.

Les principales réponses des citoyens ont été :

- Difficultés à trouver des solutions de garde d'enfants
- Manque de cabinets médicaux et de pharmacie : 32%
- Manque de loisirs jeunesse : 25%
 - Champs de politiques publique serait-il pertinent d'approfondir par l'intercommunalité :
 - Tourisme et attractivité
 - Petite enfance
 - Aménagement de l'espace
 - Développement économique
 - Déchets ménagers
- Avoir un mode de vie plus respectueux de l'environnement : 54%
- Actifs utilisant sa voiture individuelle pour aller travailler : 82%
- Avoir plus de pistes cyclables : 23%
- Privilégier désormais le commerce de proximité : 61%

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Article 6 Les orientations stratégiques et le Plan d'action

Les orientations stratégiques, les objectifs et le plan d'actions indiqués ci-après ont été fixés par les élus communautaires suite au retour de la consultation citoyenne et à la consultation des élus municipaux et aux échanges lors des séminaires de travail organisés avec les élus communautaires.

Les orientations stratégiques s'appuyant sur le projet de territoire en cours d'élaboration sont au nombre de 4 :

- Orientation 1 : permettre à toutes les générations de bénéficier des atouts du territoire
- Orientation 2 : construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
- Orientation 3 : renforcer l'animation et l'attractivité du territoire
- Orientation 4 : capitaliser sur le succès du THD pour anticiper la transformation digitale

6.1 Orientation 1

Permettre à toutes les générations de bénéficier des atouts du territoire

Les réponses à la consultation citoyenne montrent à 80% des répondants un attachement très marqué de la population au territoire et une volonté exprimée pour le bien vivre ensemble.

Le Plateau Picard s'engage auprès de toutes les générations afin de proposer aux familles une offre répondant à leurs besoins, permettant de renforcer les liens intergénérationnels, développer l'accompagnement des seniors et lutter contre la désertification médicale.

Cette orientation stratégique est déclinée en 3 objectifs et 13 actions.

Objectif : Diversifier l'offre de service auprès des familles :

- Développer l'offre de service existante en portant une réflexion sur l'amplitude horaire et la capacité d'accueil des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE)
- Susciter de nouvelles vocations d'assistantes maternelles sur le territoire
- Développer une offre de garde privée de proximité : MAM, crèches privées et associatives
- Faciliter l'accès des publics jeunes aux associations sur la totalité du territoire

Objectif : Lutter contre l'isolement des seniors

- Aider les communes à se doter d'un pack informatique à disposition du public
- Aider les seniors à acquérir les compétences numériques générales et en faire un levier de communication
- Orienter et faciliter l'accompagnement des personnes malades ou dépendantes
- Développer le portage de médicaments et de courses au sein du service de portage de repas à domicile

Objectif : Assurer l'accès à des services de santé

- Être attractif pour les professionnels de santé et les fidéliser
- Cartographier les professionnels de santé actuellement présents sur le territoire
- Créer un ou plusieurs centres de santé communautaire
- Mener une réflexion sur l'attractivité des professionnels et communiquer sur ce que propose le territoire

6.2 Orientation 2

Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement

La ruralité est une source d'attractivité importante de notre territoire, ce qui fait de la préservation de ce cadre de vie un enjeu crucial pour l'avenir. Les attentes de la population et des élus se rejoignent sur cet enjeu afin d'habiter un territoire où il fait bon vivre et respectueux de l'environnement, aussi bien en termes de préservation de lutte contre la pollution des eaux et de sécurisation de la quantité, de réduction de la production de déchets, de mobilité, de consommation locale ou encore de tourisme.

Cette orientation stratégique est déclinée en 5 objectifs et 17 actions.

Objectif : Se déplacer autrement

- Optimiser les déplacements et favoriser l'utilisation collective de la voiture en renforçant la mobilité solidaire
- Inciter les communes à proposer des espaces de covoiturage
- Aider les citoyens à acquérir un vélo électrique
- Inciter ou accompagner les communes à identifier des circuits cyclables sécurisés sur le périmètre de la communauté de communes
- Inciter les habitants à utiliser la bicyclette pour les déplacements inférieurs à 5 km

Objectif : renforcer la rénovation énergétique

- Poursuivre le financement des rénovations énergétiques des habitations et bâtiments publics
- Recenser les logements et bâtiments publics thermiquement non rénovés
- Renforcer la communication sur les différentes démarches à mener pour faire de la rénovation énergétique

Objectif : Réduire la production des déchets sur le territoire

- Rendre les services de la CC du Plateau Picard exemplaires en matière de réduction et de recyclage de leurs déchets
- Aller à la rencontre des habitants pour les sensibiliser aux bons gestes du tri
- Améliorer la collecte des colonnes de tri de manière à maximiser le recyclage
- Mettre en place le volet incitatif sur le financement du service par les habitants afin de récompenser les bonnes pratiques
- Mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets

Objectif : Sécuriser la quantité et la qualité en eau potable sur le territoire

- Sensibiliser les acteurs pour faire des économies de la ressource en eau (habitants, écoles, entreprises...)
- Réaliser une étude patrimoniale afin de définir un programme d'actions

Objectif : Assurer un système d'alimentation locale

- Créer un label des producteurs du Plateau Picard
- Pousser à la mutualisation des appels d'offres des cantines pour favoriser une consommation locale

6.3 Orientation 3

Renforcer l'animation et l'attractivité du territoire

L'influence du bassin parisien et la proximité des villes de Beauvais, Compiègne et Amiens sont des atouts pour attirer de nouveaux habitants dans un cadre de vie agréable, notamment des cadres, et des entreprises. Pour cela, il faut mettre en œuvre des politiques publiques fortes qui permettent de faire de ces atouts des vecteurs de développements de notre territoire.

Cette orientation stratégique se décline en 3 objectifs et 9 actions.

Objectif : Mettre en tourisme le Plateau Picard

- Réaliser un recensement des besoins en matière de tourisme et de découverte du patrimoine afin de développer une offre cible
- Valoriser le patrimoine, chemins, monuments et les lieux de mémoire
- Créer un outil de promotion de l'offre touristique
- Développer et accompagner l'offre d'hébergement touristique
- Structurer la coordination de l'offre touristique sur le territoire

Objectif : Diversifier l'offre culturelle, sportive et d'animation

- Augmenter la fréquentation sur les manifestations culturelle de la communauté de communes

Objectif : Renforcer l'attractivité économique du territoire

- Améliorer l'attractivité du territoire pour attirer les cadres et les entreprises
- Promouvoir les zones d'activités existantes pour créer de l'emploi en valorisant le foncier
- Faciliter la mobilité des actifs sur le territoire

6.4 Orientation 4

Capitaliser sur le succès du THD pour anticiper la transformation digitale

Près de 100% des locaux du territoire sont raccordables au Très Haut Débit. Cette connectivité représente encore des atouts supplémentaires en termes d'attractivité économique, de cadre de vie pour les habitants qui souhaitent une ruralité connectée et de développement des services en ligne (e-administration ...) sur le territoire.

Cette orientation stratégique se décline en 3 objectifs et 10 actions.

Objectif : Développer un écosystème numérique

- Développer des espaces de coworking sur le territoire
- Faciliter la visibilité numérique des petites entreprises (création de site internet, développement des réseaux sociaux...)
- Rendre visible les commerces de proximité à travers une vitrine numérique

Objectif : Garantir une utilisation numérique accessible à tous

- Faciliter l'utilisation des outils mis à disposition dans les communes
- Proposer un accompagnement physique aux démarches dématérialisées
- Faciliter la mise en place de formation privées sur le numérique et favoriser l'insertion professionnelle par le numérique

Objectif : Développer l'administration numérique

- Faciliter et renforcer la dématérialisation des services communautaires
- Développer une politique de la donnée pour contribuer au pilotage de l'action publique
- Renforcer la sécurité des systèmes d'information
- Aller vers une sobriété numérique interne

Article 7

Déclinaison du Plan d'action

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets visent à être économes en foncier et en ressources et à améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils sont d'envergures différentes, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Pour ce qui concerne la CCPP, les actions indiquées dans l'article précédent sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2 du présent CRTE. Ces fiches sont la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. D'autres fiches actions pour des projets portés par les communes ou les syndicats sont également décrites en annexe.

7.1. Les actions matures

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

7.2. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 8

Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi

et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 9

Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

9.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

9.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la communauté de communes du Plateau Picard assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire désigne le Directeur Général des Services responsable du pilotage du CRTE et à affecte une cheffe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Elle pourra assister et accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...) afin de faciliter l'émergence de projets.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

9.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

9.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 10 Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

10.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires X, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

10.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la communauté de communes du Plateau Picard. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

10.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 11 Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 12 Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 13

Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 14

Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 15

Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 16

Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

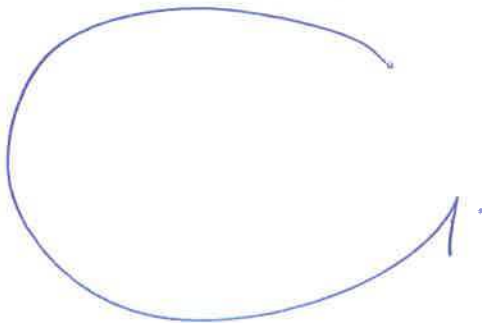
Annexes

[Récapitulatif et fiches des projets portés par la Communauté de Communes du Plateau Picard](#)

[Récapitulatif et fiches des projets portés par les communes](#)

Fait au Plessier-sur-Saint-Just, le mardi 22 février 2022

La Préfète
de l'Oise



Corinne Orzechowski

Le Président
de la Communauté de Communes
du Plateau Picard



Frans Desmedt

PROJETS PORTES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD

Axes	Objectifs	Maitre d'ouvrage	Projets	Budgets prévisionnels	Temporalité	Codage
Permettre à toutes les générations de bénéficier des atouts du territoire	Assurer l'accès à des services de santé	CCPP	Création d'un centre de santé dentaire intercommunal	60 000,00 €	Elaboration du projet de santé au cours du 1er trimestre 2022, Dépôt de la demande d'agrément à l'ARS et recrutement des dentistes au 2nd trimestre 2022 Ouverture entre juillet et septembre 2022	CCPP FA n°1
Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement	Assurer un système d'alimentation locale	CCPP	Etude de faisabilité concernant la création d'une cuisine intercommunale	10 000,00 €	Etude de faisabilité en 2023	CCPP FP n°2
	Réduire la production de déchets sur le territoire	CCPP	Réduire les déchets du territoire en aidant à l'acquisition de poules de réforme	A déterminer selon le prix négocié de rachat de poules et des poulaillers	été 2022	CCPP FP n°3
		CCPP	Extension et mises aux normes des déchetteries de St Just en Chaussée et Maignelay-Montigny	1 100 000,00 €	Etudes de maîtrise d'œuvre engagées au 3ème trimestre 2022, 1ère tranche de travaux en 2023	CCPP FA n°4
	Renforcer la rénovation énergétique	CCPP	Etude thermique des batiments intercommunaux et communaux (groupement d'achat)	75 000,00 €	2023	CCPP FA n°5
	Se déplacer autrement	CCPP	Aménagement du chemin vert du Plateau Picard (tronçon 1)	1 000 000,00 €	1ère tranche de travaux programmée en 2022 - 2023. En attente avis DREAL	CCPP FA n°6
		CCPP	Journée sans voiture	pas de chiffrage	2023	CCPP FP n°7
		CCPP	Conférence-débats sur la mobilité solidaire	10 000,00 €	été 2022	CCPP FP n°8
	Sécuriser la quantité et la qualité en eau potable	CCPP	Approvisionnement en eau de la commune de Wavignies par le réservoir de Gannes	2 200 000,00 €	2022	CCPP FA n°9
		CCPP	Reconstruction de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Maignelay-Montigny	2 800 000,00 €	Etude de maîtrise et identification du foncier au 3e trimestre 2022, travaux en 2024	CCPP FA n°10
		CCPP	Fonds d'aide à destination des associations, entreprises développant des actions vertueuses envers l'environnement	pas de chiffrage		CCPP FP n°11
	Renforcer la rénovation énergétique	CCPP	Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Maignelay-Montigny	500 000,00 €	4ème trimestre 2023	CCPP FA n°12
		CCPP	Installation de panneaux solaires sur les toitures de batiments communautaires	pas de chiffrage	Etude de faisabilité en 2022, appel à projet et réalisation en 2023 - 2024	CCPP FP n°13
	Renforcer l'animation et l'attractivité du territoire	Renforcer l'attractivité économique du territoire	CCPP	Aménagement des locaux vacants de la gare de St Just en Chaussée	200 000,00 €	2ème semestre 2022
CCPP			Construction d'un bâtiment destiné à accueillir le SGCL	200 000,00 €	En cours - Démarrage des travaux au 2nd trimestre 2022	CCPP FA n°15

TOTAL (€ TTC) 8 155 000,00 €

Fiche action n°1 : Création d'un centre de santé dentaire intercommunal

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Permettre à toutes les générations de bénéficier des atouts du territoire
Objectifs	Assurer l'accès à des services de soin dentaire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Plateau Picard EPCI
Description de l'action	<p>Suite à plusieurs départs de praticiens, il ne reste plus qu'un seul cabinet dentaire à Saint-Just-en-Chaussée. Il est également le dernier cabinet dentaire présent sur le territoire. Il n'arrive pas à contenir la demande de soins des habitants. Ces derniers doivent maintenant se déplacer sur Breteuil ou Clermont. Cet accès, difficile, aux soins dentaires est à observer à l'aune des problématiques de mobilité, et de vieillissement de la population.</p> <p>La Communauté de communes du Plateau Picard a donc le projet d'ouvrir un centre intercommunal dentaire. L'EPCI a déjà investi dans du matériel dentaire au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Just. Il convient maintenant d'aider à rendre le territoire attractif pour l'implantation de 2 à 3 dentistes.</p> <p>Dans ce cadre, il convient de réaliser une étude sur le sujet. Il est également envisagé de recruter un chargé de mission.</p>
Partenaires	<p>Il est à supposer que sera mobilisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Agence Régionale de Santé [ARS] des Hauts-de-France, - La Fédération Nationale des Centres de Santé [FNCS],

	<ul style="list-style-type: none"> - La Caisse Primaire d'Assurance Maladie [CPAM],
Coût prévisionnel	Estimation : 60 000 € <ul style="list-style-type: none"> - Etude : 10 000 € - Recrutement chargé de mission : 50 000 €
Plan de financement	[Non-réalisé pour le moment]
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} semestre 2022 : Elaboration du projet de santé - 2^e semestre 2022 : Dépôt de la demande d'agrément à l'ARS, et recrutement des dentistes - Eté 2022 : Ouverture du centre entre juillet et septembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de patients pris en charge par l'équipe médicale (habitants du territoire/ hors du territoire) - Nombre de dentistes présent et restant sur le territoire avec l'ouverture du centre - Retour réalisé par la patientèle (questionnaire, retour, etc) - Evolution du taux d'accès à un praticien

Fiche projet n°2 : Etude de faisabilité concernant la création d'une cuisine intercommunale

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Assurer un système d'alimentation locale
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Plateau Picard EPCI
Description de l'action	La Communauté de communes du Plateau Picard a le projet de créer une cuisine centralisée sur son

	<p>territoire. Ce dispositif permettra de faire vivre un circuit court reliant producteurs et consommateurs. Les repas confectionnés auront comme bénéficiaires les groupes scolaires, les bénéficiaires du service repas, et les résidents de l'EPHAD de Saint-Just-en-Chaussée.</p> <p>Avant toute chose, il est nécessaire de procéder à une étude de faisabilité de ce projet sur afin d'en déterminer la viabilité.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies, - Service repas de la Communauté de Communes, - EPHAD de Saint-Just-en-Chaussée, - Cuisine du lycée agricole d'Airon, - Jardins du Plateau Picard, - Maraîchers locaux, - ADEME, - ARS - Région.
Coût prévisionnel	- Etude de faisabilité : 10 000, 00 €
Plan de financement	[à venir]
Calendrier	Début de l'étude de faisabilité en 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Aucun.

Fiche projet n°3 : Réduire les déchets du territoire en aidant à l'acquisition de poules de réforme

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Réduire la production de déchets sur le territoire

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Plateau Picard EPCI
Description de l'action	<p>La Communauté de communes du Plateau Picard envisage d'aider l'acquisition aux habitants de territoire de poules de réforme. Ces poules permettront la réduction de déchets organiques. Encore aujourd'hui de nombreux déchets partent dans les ordures ménagères alors qu'ils pourraient être compostés. Une poule à elle-seule est capable d'éliminer près de 150 kilogrammes de déchets. Ce sont autant de déchets qui ne finiront ni dans les bacs, ni en centre de tri.</p> <p>Il est prévu de créer un partenariat avec une ou plusieurs exploitations d'œufs du territoire : celle d'Angivillers, de Gannes ou encore de Méry-la-Bataille. Il est à noter que la dernière détient un label biologique.</p> <p>Ce projet s'accompagne d'actions de sensibilisations auprès de la population. Il est également envisagé de proposer des poulaillers à prix réduit.</p> <p>L'action sera évaluée au bout d'un an.</p>
Partenaires	<p>Partenaires pouvant être mobilisés sur ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'œuf d'Angi ; l'exploitation de Mme Sylvie PEINTE, implanté sur la commune d'Angivillers, - L'exploitation de M. Noël VAN VYNCKT - L'exploitation de Mme Claire JOSSELIN, implanté sur la commune de Méry-la-Bataille, - Le SMDO, - L'ADEME, - Les mairies,
Coût prévisionnel	Dépendra principalement des coûts des poulaillers, des poules et des actions de sensibilisation.
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de poules : selon le prix négocié avec les éleveurs

	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'actions de sensibilisation : au moins 10% du temps de la chargée du tri et de la prévention
Calendrier	Printemps 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de poules distribuées - Estimation du nombre de kilogrammes/tonnes de bio-déchets éliminés par les poules - Retour des bénéficiaires

Fiche action n°4 : Mise aux normes des déchetteries de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Réduire la production de déchets sur le territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Plateau Picard EPCI
Description de l'action	<p>Les normes des déchetteries ont évolué rendant les équipements disponibles à Saint-Just-en-Chaussée et à Maignelay-Montigny obsolètes.</p> <p>Les travaux demandés poursuivent l'objectif de sécuriser les locaux ainsi que de favoriser une plus grande recyclabilité des dépôts.</p>
Partenaires	Partenaires envisagés : <ul style="list-style-type: none"> - Le Département - L'Etat - Le SMDO
Coût prévisionnel	Selon le programme défini.
Plan de financement	Selon le programme défini.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 3^e semestre 2022 : Etude de maitrise d'œuvre

	- 2023 : 1ere tranche de travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	- Evolution du taux de recyclabilité - Evolution de la quantité de l'incinérable tout venant

Fiche action n°5 : Etude thermique des bâtiments communaux et intercommunaux du territoire

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Renforcer la rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Plateau Picard EPCI
Description de l'action	<p>La CC Plateau Picard souhaiterait connaître l'état des bâtiments publics, intercommunaux et municipaux, de son territoire. Il est donc nécessaire de réaliser une étude par un cabinet spécialisé dans le domaine. Cette étude permettra de prendre connaissance des bâtiments énergivores, et le cas échéant, nécessitent des travaux.</p> <p>Le coût de cette étude est estimé entre 60 000 et 75 000 € HT.</p>
Partenaires	<p>A ce stade du projet, sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes du territoire - L'ADEME - Région
Coût prévisionnel	Entre 60 et 75 000 HT € pour la passation de cette étude.
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - L'ADEME : 50 à 70% du montant. - La région.
Calendrier	2022.

Indicateurs d'évaluation proposés	Aucun.
-----------------------------------	--------

**Fiche action n°6 : Aménagement du Chemin Vert du Plateau
Picard, tronçon Saint-Just-en-Chaussée – Maignelay-
Montigny**

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Se déplacer autrement
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Plateau Picard EPCI
Description de l'action	<p>Propriétaire des terrains de l'ancienne voie RFF [Réseau Ferré de France], le Plateau Picard souhaite valoriser son territoire par la création du « Chemin Vert du Plateau Picard ».</p> <p>Ce Chemin vert permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'encourager les déplacements non-motorisés sur ce chemin de randonnée « multi-usage », - de mettre en valeur les territoires traversés (monuments historiques de Maignelay-Montigny, fermes et granges de Plainval, etc), - de développer le tourisme vert sur le territoire, encourageant une démarche respectueuse de l'environnement et à sa préservation. Ainsi les arbres et sites remarquables seront mis en valeur, une trame verte sera créée, des animations scolaires mises en place, - de développer des activités économiques spécifiques, en particulier l'entretien des arbres et des haies permettra d'alimenter la chaufferie bois en projet dans la commune de Maignelay-Montigny, - d'articuler avec le PCAER [Plan Climat Air Eau de la Région], l'utilisation de vélos pour les collégiens de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny.

	<ul style="list-style-type: none"> - de développer trois axes touristiques sur le territoire : le tourisme de mémoire (cimetières militaires, Maison d'accueil des Chars de Courcelles-Epayelles), le tourisme lié à l'histoire du territoire et du tortillard (anciennes gares), et le tourisme architectural (évolution de l'architecture du territoire). - Offrir un lien de promenade dominicale aux habitants <p>Le projet comprend la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de clôtures, - de signalétiques, - de traversées de chaussées pour les piétons et les cyclistes, - d'aménagements du terrain pour s'affranchir des contraintes géographiques, - d'aménagements pour rendre accessible le chemin vert aux PMR [Personnes à Mobilité Réduite], - l'intermodalité avec d'autres chemins départementaux (notamment la Trans-Oise, ou encore la PDIPR [Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée]) et régionaux, - la réhabilitation des éléments représentant le passé ferroviaire du chemin (quai, ouvrage, etc). <p>L'investissement nécessité par ce projet est fixé à 1 000 000, 00 € HT pour ce premier tronçon. Il sera complété dans le futur par deux autres tronçons : Maignelay-Ferrières et Ferrières-Royaucourt.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communes concernées par le tracé du Chemin Vert : Plainval, Maignelay-Montigny - Communes concernées par les départs alternatifs et les boucles connexes : Le Plessier-sur-Saint-Just, Saint-Just-en-Chaussée, Ravenel. - Département de l'Oise - Région des Hauts-de-France - Oise Tourisme - Comité régional de la randonnée pédestre de Picardie

	<ul style="list-style-type: none"> - Associations locales de randonnées et/ou de protection de l'Environnement - Fédération des chasseurs de l'Oise
Coût prévisionnel	<p>1 000 000, 00 € HT (investissements)</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise d'œuvre et évaluation environnementale - divers (communication, bornage, etc) - Travaux d'aménagement des tronçons
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Département de l'Oise - Etat (par la DETR, la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux) - Région Hauts-de-France (par le PRADET, la Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires) - Union Européenne (par le FEADER, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural] - Communauté de communes du Plateau Picard
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Première tranche des travaux programmés en 2022-2023. La durée des travaux est estimée à 3 ans.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de randonneurs, joggers, cyclistes, collégiens, etc. empruntant le tronçon (régulièrement, ponctuellement) - Nombre de touristes venant dans le territoire pour le chemin vert (départemental, régional, hors région) - Surface couverte par le chemin vert (kilométrage, espace) - Nombre de monuments, d'espèces de la faune, de la flore mis en valeur (signalétiques, fréquentations)

Fiche projet n°7 : Une journée sans voiture sur le territoire

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Se déplacer autrement
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Plateau Picard EPCI
Description de l'action	<p>La CC Plateau Picard souhaiterait mettre en place une journée sans voiture à destination principalement des élèves scolarisés sur le territoire. Quotidiennement, les parents déposent leurs enfants en voiture à l'école. Cette habitude provoque quelques embouteillages aux abords de l'école ainsi que pollution et dépendance aux véhicules thermiques.</p> <p>L'espace d'une journée, les enfants seraient encouragés à abandonner la voiture parentale pour se rendre eux-mêmes à l'école, au collège à pied ou en vélo. C'est une action de sensibilisation forte déjà expérimentée dans d'autres communes (Paris notamment).</p> <p>C'est également une véritable initiation aux mobilités décarbonnées. Cette opération permettra aux enfants comme aux parents de prendre conscience de la mobilité qu'ils peuvent avoir sur le territoire sans prendre la voiture.</p> <p>Ce projet connaîtra également un nouveau stade après la fin des travaux de réhabilitation de la voie verte entre Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny. Ce chemin permettra une plus grande mobilité des enfants devant se rendre au collège de Maignelay-Montigny ou de Saint-Just-en-Chaussée.</p>

	<p>Cette opération se fera en partenariat avec les écoles du territoire, <i>in fine</i> le rectorat.</p> <p>Egalement, une mobilisation des communes sera profitable. Cela permettrait de régler la problématique des traversées de routes et du personnel mobilisable à cette fin (surveillants de traversées).</p>
Partenaires	<p>A ce stade du projet, sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les écoles du territoire - Le rectorat d'Amiens - Les communes du territoire - L'ADEME
Coût prévisionnel	Aucune dépense n'est prévue pour l'instant pour ce projet.
Plan de financement	Non conçu pour le moment.
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants/écoles participants - Kilomètres parcourus en mobilité douce lors de cette journée (estimation à faire par les enfants, puis à faire remonter par les écoles par un partenariat par exemple) - Estimation du nombre de CO² non-émis en cette journée - Retour sur expérience (retour des écoles, des parents, des enfants/élèves)

Fiche projet n°8 : Conférence-débats sur la mobilité solidaire

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Se déplacer autrement
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Plateau Picard EPCI

<p>Description de l'action</p>	<p>La Communauté de Communes Plateau Picard souhaiterait mettre en place une journée conférence-débat.</p> <p>Le président fondateur de REZO POUCE, Alain JEAN, membre du directoire de la SCIC MOBICOOP, a proposé que la Communauté de communes du Plateau Picard assume sa place de territoire innovant dans le domaine de la mobilité solidaire en territoire rural, en suscitant un évènement qui aurait lieu chez nous, pour promouvoir les solutions alternatives de transport et favoriser le partage de compétences entre les différents acteurs de la mobilité.</p> <p>Depuis, une concertation est en cours avec la SCIC MOBICOOP (qui a fusionné avec REZO POUCE), pour définir le cadre de cet évènement, dans le cadre du Bureau Des Mobilités Partagées, auquel pourrait être associée la région Hauts-de-France.</p> <p>Il s'agirait d'une conférence débat à laquelle seraient associés différents acteurs de la mobilité, dont le SMTCO, l'ADEME et le CEREMA, ainsi que la Sté TRANSDEV, actionnaire de la SCIC et la Fondation MACIF, partenaire financeur du projet REZO SENIORS. Les EPCI de la région, les acteurs territoriaux de la mobilité et les associations pourraient y être invités pour participer aux débats, sous forme de conférence, tables rondes, voire d'ateliers en fonction du nombre de participants attendus et des sujets proposés.</p> <p>L'idée serait de prendre contact avec le chef de file de la mobilité, la région Hauts-de-France comme éventuel co-organisateur de l'évènement. Aux beaux jours, après la période électorale, le début du mois de juillet 2022 semble propice.</p>

	La salle des fêtes de St Just en Chaussée semble l'endroit le mieux adapté pour recevoir un large public dans de bonnes conditions. L'envoi d'un courrier co-signé de MOBICOOP et du Plateau Picard à la région Hauts-de-France permettrait de fixer le cadre.
Partenaires	A ce stade du projet, sont envisagés : <ul style="list-style-type: none"> - La Région Hauts-de-France - Le Département de l'Oise - SCIC Mobicoop (rezo pouce) - SMTO - ADEME - CEREMA - Société TRANSDEV (actionnaire du groupe SCIC Mobiccop) - Fondation MACIF (partenaire financeur du projet) - EPCI de la Région - Associations locales et acteurs territoriaux de la mobilité
Coût prévisionnel	10 000, 00 €
Plan de financement	//
Calendrier	Eté 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Un retour des participants peut être envisagé (retour oral ou par mail, questionnaire, etc)

Fiche action n°9 : Approvisionnement en eau de la commune de Wavignies par le réservoir de Gannes

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Sécuriser la quantité et la qualité en eau potable

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Plateau Picard EPCI
Description de l'action	<p>La commune de Wavignies est alimentée par un captage en eau potable créé en 1976. Il délivre une eau ayant une teneur en nitrate comprise entre 50 et 60 mg/L, au-dessus de la réglementation.</p> <p>Le projet ci-dessous souhaite rétablir la qualité de l'eau sur la commune. Pour se faire, un raccordement au réseau d'Ansauvillers-Gannes est envisagé. L'eau de ce réseau est de bonne qualité et contient un taux bien moindre de nitrates (taux de l'ordre de 37 mg/L). Les données de contrôle sanitaire montrent même une évolution en baisse de ce taux pour atteindre 35,3 mg/L.</p> <p>Pour se faire, il conviendra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer un réservoir semi-enterré au pieds du réservoir de Gannes, - remplacer la pompe du forage de Gannes, - créer une surpression dédiée à la distribution vers Ansauvillers et Gannes, - créer une unité de relevage depuis le réservoir semi-enterré de Gannes afin de garantir l'alimentation de la branche Gannes et Quinquempoix, - renforcer la canalisation de distribution existante entre Ansauvillers DN150 mm en DN200 mm sur 1 300 m, - renforcer la canalisation de distribution Rue de Montdidier DN100 mm en DN150mm sur 540 m. <p>Egalement, une ancienne décharge communale se trouve à 400 m du captage. Il devra y faire objet d'investigations afin d'anticiper toute solution possible.</p> <p>L'investissement nécessité par ce projet est fixé à 1 950 000, 00 € Hors Taxe [HT].</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - L'AESN, Agence de l'Eau Sein Normandie, - Le Département.

Coût prévisionnel	Coût total estimé à 2 200 000, 00 € HT (investissement)
Plan de financement	- Agence de l'Eau Seine-Normandie [AESN]
Calendrier	- 2 ^e et 3 ^e semestre 2022 : Etude de faisabilité - 2023 : Travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	- Evolution de la consommation d'eau au robinet des habitants de Wavignies

Fiche action n°10 : Reconstruction de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Maignelay-Montigny

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Sécuriser la quantité et la qualité en eau potable
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Plateau Picard EPCI
Description de l'action	<p>La station d'épuration des eaux usées (STEP) de Maignelay-Montigny a été mise en service le 31 décembre 1982. Elle semble aujourd'hui fragilisée par le temps et demande de lourds travaux.</p> <p>Lors d'une visite suivi d'un diagnostic de la station en avril 2021, la vétusté de nombreuses infrastructures a été soulignée. Les pré-traitements sont peu efficaces. Le clarificateur n'est pas suffisamment profond et montre des signes de vieillissement. La production de boues est inférieure à la théorie, indiquant des départs de boues vers le milieu naturel. La qualité des</p>

	<p>boues est piètre. Aucun automatisme n'est présent sur la station ; les relevés se font manuellement. Egalement, la création d'un bassin de stockage-restitution [BSR] en amont de la station d'épuration est nécessaire. L'actuel est sous-dimensionné.</p> <p>Il est inévitable de reconstruire la station d'épuration. Des travaux sont possibles pour réhabiliter l'actuelle station, mais en plus d'être coûteux, ils ne feront que reculer d'une dizaine d'années la nécessité de reconstruire un nouvel édifice.</p> <p>Pour l'ensemble de ces raisons, la Communauté de Communes du Plateau Picard a décidé de construire une nouvelle station d'épuration des eaux usées (STEP). Elle nécessitera une surface d'environ 5 000 m², sur un terrain proche de l'actuelle station. Il sera possible de garder l'ancienne station d'épuration en service pendant les travaux, pour éviter au maximum des désagréments à la population. Enfin une partie du pluvial sera déconnectée en arrivant à la station.</p> <p>Le coût de ce projet est estimé à 2 400 000, 00 € HT.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - AESN [Agence de l'Eau Seine-Normandie] - Conseil Départemental de l'Oise
Coût prévisionnel	<p>Coût total estimé à 2 800 000, 00 € HT (fonctionnement).</p> <ul style="list-style-type: none"> – Construction d'une nouvelle station d'épuration : 2 800 000, 00 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> – Financement propre de la CC – Subventions : <ul style="list-style-type: none"> – Concernant la station d'épuration : <ul style="list-style-type: none"> – CD60 : 14 à 35 €/EH en fonction de la capacité et du niveau de traitement – AESN : 40% du prix plafond + 20% prêt à taux zéro

	<ul style="list-style-type: none"> – Réhabilitation et mise en préparatif : – CD60 : 2 250€ par branchement d'une habitation existante – AESN : 40% du prix plafond + 20% prêt à taux zéro
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 3^e trimestre 2022 : identification du foncier et étude de maîtrise - 2024 : début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de tonnes de boues utilisables - Qualité de ces dernières - Evolution du volume d'eau traité - Evolution des flux à traiter en période de pluie

Fiche projet n°11 : Création d'un fonds d'aide/appel à projets à destination des associations, des habitants du territoire développant des actions vertueuses envers l'environnement

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Plateau Picard EPCI
Description de l'action	<p>La CC Plateau Picard souhaite encourager les initiatives vertueuses envers l'environnement. A cette fin, elle souhaite lancer un fonds d'aide/Appel à projet à destination des associations mais également du territoire dans son ensemble.</p> <p>Le coût de ce projet n'est pour l'instant pas connu.</p>

Partenaires	A ce stade du projet, sont envisagés : <ul style="list-style-type: none"> - L'ADEME - Le Département de l'Oise - La Région des Hauts-de-France.
Coût prévisionnel	Non connu pour le moment.
Plan de financement	A ce stade, sont espérés comme participation : <ul style="list-style-type: none"> - L'ADEME - Les Agences de l'eau - Les Syndicats mixte de bassin versant - La Région
Calendrier	Pour l'instant, non décidé.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets aidés - Sommes versées

Fiche action n°12 : Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Maignelay-Montigny

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Renforcer la rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Plateau Picard EPCI
Description de l'action	<p>La ville de Maignelay-Montigny et la Communauté de communes du Plateau Picard ont identifié un ensemble de bâtiments publics pouvant être raccordé à un réseau de chaleur fonctionnant par biomasse. Le chauffage de nombreux bâtiments publics se fait actuellement par gaz, et par des installations anciennes devenues vétustes.</p> <p>Les bâtiments allant être raccordés par le réseau sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le collège M. Et G. Blin,

	<ul style="list-style-type: none"> - la mairie, - le gymnase, - le groupe scolaire Albert Camus, - l'école Charlotte Dussarps, - l'espace périscolaire, - le pôle petite enfance. <p>La construction de la chaufferie est prévue sur un terrain se situant entre la mairie, le collège et le gymnase, en plein cœur du futur réseau. C'est également la zone la plus consommatrice de gaz actuellement. Sa proximité avec ces bâtiments permet de réduire les coûts du réseau.</p> <p>Pour ce projet, il conviendra d'installer la chaudière automatique biomasse, mais également de construire le réseau entre les différents bâtiments s'y raccordant. Il sera également nécessaire de transformer les chaufferies actuelles des bâtiments en sous-stations. L'ensemble des investissements nécessaires est estimé à 373 355, 00 € HT.</p> <p>La mise en service d'un réseau de chaleur ainsi que d'une chaufferie biomasse permettront une réduction globale des gaz à effet de serre. La biomasse est également une énergie peu couteuse et renouvelable.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ademe [Agence de l'environnement et de la Maitrise de l'Energie]
Coût prévisionnel	<p>Coût total estimé à 500 000, 00 € HT (investissement). Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création du réseau - la transformation des chaufferies en sous-stations - la création d'une chaufferie centrale fonctionnant par biomasse - les frais d'étude - les aléas
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> – Subvention ADEME – Financement par la CC Plateau Picard

Calendrier	Le début des travaux est prévu pour le 4 ^e trimestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Comparaison des émissions de CO₂ - Evolution du coût de chauffage - Quantité d'énergie/chauffage produite - Quantité des combustibles utilisés

Fiche projet n°13 : Installation de panneaux solaires sur des bâtiments intercommunaux

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un environnement durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Renforcer la rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Plateau Picard EPCI
Description de l'action	<p>La CC Plateau Picard souhaiterait profiter de l'exposition de certains de ses bâtiments pour produire de l'énergie solaire. Cette énergie servira à l'autoconsommation. Elle sera injectée dans le réseau électrique. En contrepartie, le réseau concédera le volume d'énergie produite à titre gracieux.</p> <p>Les bâtiments concernés sont la Maison de Santé Pluridisciplinaire [MSP] de Saint-Just-en-Chaussée, les locaux de l'ancien Lidl appartenant à la CCPP, et le bâtiment de la recyclerie ainsi que les ateliers l'entourant.</p> <p>Le coût de ce projet n'est pour l'instant pas connu.</p>
Partenaires	<p>A ce stade du projet, sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes du territoire - L'ADEME - Région

Coût prévisionnel	Selon les conclusions de l'étude sur le sujet.
Plan de financement	A ce stade, est espéré comme participation : <ul style="list-style-type: none"> - L'ADEME - La Région
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2022 : définition du projet, étude de faisabilité, étude juridique - 2023 : Appel à projet, étude des candidatures - 2023-2024 : réalisation des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité d'énergie renouvelable produite - Consommation énergétique de la CCPP - Evolution des dépenses énergétiques

Fiche action n°14 : Aménagement de la gare de Saint-Just-en-Chaussée

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Renforcer l'animation et l'attractivité du territoire
Objectifs	Renforcer l'attractivité économique du territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Plateau Picard EPCI
Description de l'action	<p>Situé au cœur du territoire, la Gare de Saint-Just-en-Chaussée est le point de sortie et d'entrée de nombreux habitants/visiteurs. Il a été remarqué que peu de personnes utilisaient un vélo pour se rendre à la gare. La gare compte également, aujourd'hui peu d'équipements de confort. Enfin, il serait intéressant de développer l'activité des commerces de proximité auprès de la population, et des usagers de la gare.</p> <p>Ainsi, la CC Plateau Picard souhaite dans son projet :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - La création d'un espace de stockage de vélos ainsi que d'un atelier de réparation – Avoir à disposition un local sécurisé pour y déposer son vélo encouragerait les usagers à les utiliser. Un atelier de réparation serait également mis à disposition. Pour sa gestion, des discussions sont en cours avec une association d'insertion locale. - La création d'un espace de travail – Un espace chauffé, disposant du wifi, de prises électriques, de mobiliers, serait mis à disposition des voyageurs pour attendre confortablement leur train. Cet espace serait accessible depuis l'extérieur. - La création d'un espace équipé d'un distributeur automatique de légumes et de produits frais – Les usagers de la gare pourront commander des produits provenant des commerçants et producteurs du territoire, via une application. Il leur suffira par la suite de venir chercher leur commande dans les distributeurs mis à disposition. <p>Le projet porte sur le rez-de-chaussée de la gare ainsi que la première travée de l'étage. L'occupation est prévue pour 5 ans renouvelable.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - SNCF Gares & Connexions : Réponse à son appel d'offre « 1001 Gares ».
Coût prévisionnel	200 000 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres du Plateau picard : 165 000, 00 € HT - Subventions : 35 000, 00 € HT
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Juin-Décembre 2021 : études de définition de projet, techniques seront menées - Janvier-Juin 2022 : travaux d'aménagement. - Avril 2022 : mise en œuvre et début de la communication autour du projet

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de voyageurs utilisant l'espace de travail / l'espace de stockage de vélo / l'atelier de réparation de vélo – Nombre de vélos déposés /réparés – Nombre de commandes passés entre les usagers et les producteurs/commerçants locaux – Nombre de producteurs/commerçants locaux utilisant les distributeurs
-----------------------------------	--

Fiche action n°15 : Construction d'un bâtiment pour accueillir le Service de Gestion des Collectivités Locales (SGCL) de Saint-Just-en-Chaussée

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Renforcer l'animation et l'attractivité du territoire
Objectif	Renforcer l'attractivité économique du territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Plateau Picard EPCI
Description de l'action	<p>La Communauté de communes du Plateau Picard a décidé en relation avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de l'Oise d'être maître d'ouvrage pour la réalisation des locaux qui accueilleront le Service de Gestion des Collectivités Locales (SGCL).</p> <p>Le terrain d'environ 9 000 m² est situé dans la Zone Industrielle (Z.I.) de la commune de Saint-Just-en-Chaussée. Il sera accessible pour les 25 agents ainsi que les usagers par la rue Brunehaut, desservi par la RD 916. La voie piétonne aménagée reliant le centre-ville de Saint-Just à la Z.I. permettra également son accès.</p>

	<p>Le bâtiment construit aura une surface totale comprise entre 500 et 550 m². Il se composera de bureaux individuels ou partagés, une salle de réunion, une salle de pause, un bureau d'accueil confidentiel, un hall dédié à l'accueil du public avec un guichet, un local dédié aux archives, un local reprographie et des locaux techniques (chaufferie, local poubelle, stockage, ...). L'objectif poursuivi est d'avoir un bâtiment respectant la réglementation RE2020 et à énergie positive (dit également BEPOS, au sein du Plan Bâtiment Durable). Les bâtiments à énergie positive sont des bâtiments produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment.</p> <p>L'espace non-bâti sera arboré, en suivant une démarche « non-phyto » et en limitant la consommation d'eau.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - État via la DETR [Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux].
Coût prévisionnel	La réalisation des travaux est fixée à 200 000, 00 € HT (investissement).
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (via DETR)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2^e trimestre 2022 : début des travaux - 2^e trimestre 2023 : livraison du bâtiment
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Emission de CO₂ du bâtiment - Nombre de personnes prises en charge par la DDFiP au sein des nouveaux locaux - Bilan énergétique du bâtiment

PROJETS COMMUNAUX						
Axes	Objectifs	Maitre d'ouvrage	Projets	Budgets prévisionnels (en HT)	Temporalité	Fiche action / fiche projet
Capitaliser sur le succès du THD pour anticiper la transformation digitale	Garantir une utilisation du numérique accessible à tous	Angivillers	Réhabilitation de l'ancienne école afin d'agrandir la mairie et de la salle multifonctions (création d'un tiers-lieu)	1 047 500,00 €	mars-22	FA n°1
		Saint-Just-en-Chaussée	Mise en place d'un tableau numérique par école primaire	15 000,00 €	2022	FP n°2
		Wacquemoulin	Mise à disposition de matériel informatique au sein de la mairie	2 000,00 €	2022	FP n°3
Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement	Renforcer la rénovation énergétique	Airion	Réfection de la façade sur la Rue de la Mairie avec changement des fenêtres, des portes et des volets	non communiqué	2024	FP n°4
		Courcelles-Epayelles	Changement de la chaudière de la cantine	9 737,83 €	2022	FA n°5
		La Neuville-Roy	Aménagement de l'ancienne école en Mairie et en Agence postale communale	438 485,37 €	2022	FP n°6
		Méry-la-Bataille	Passage de l'éclairage public au LED	50 553,00 €	Courant 2022	FP n°7
		Plainval	Création d'un champ photovoltaïque	pas de chiffrage	Etude lancé fin 2021	FP n°8
		Ravenel	Changement de la chaudière de la bibliothèque municipale	3 603,06 €	Été 2022	FP n°9
		Ravenel	Remplacement des luminaires rue du Petit Bail, rue de Ganterie et rue du trésor	11 260,00 €	Printemps 2022	FP n°10
		Royaucourt	Rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux	43 120,97 €	2021-2022	FA n°11
		Saint-Just-en-Chaussée	Etude sur l'installation de panneau solaires sur bâtiments communaux	pas de chiffrage	2023	FP n°12
		Wacquemoulin	Changement de la chaudière et isolation des combles de la mairie	50 000,00 €	2022/2023	FP n°13
		Domfront	Construction d'un abribus et d'un quai accessible PMR	34 273,86 €	2022	FA n°14

	Se déplacer autrement	Maignelay-Montigny	Réalisation d'une allée piétonne	13 671,00 €	2023	FP n°15
		Tricot	Sente piétonnière sur les abords du futur cabinet dentaire	144 937,97 €	2023-2025	FP n°16
		Valescourt	Sentier "doux" entre Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt	93 729,05 €	2022-2023	FA n°17
		Wavignies	Création d'un chemin à destination des piétons	24 940,52 €	fin janvier 2022	FA n°18
	Sécuriser la quantité et la qualité en eau potable	Wacquemoulin	Installation de récupérateurs d'eau de pluie sur des bâtiments municipaux	10 000,00 €	2022/2023	FP n°19
	Assurer un système d'alimentation locale	Tricot	Aménagement des abords de la salle intergénérationnelle, création d'un parking afin de permettre la mise en place d'un marché des producteurs locaux	148 014,06 €	janv-22	FP n°20
		Tricot	Aménagement de locaux commerciaux pour faciliter l'installation d'une zone de commerces de bouches	822 000,00 €	2023-2025	FP n°21
Permettre à toutes les générations de bénéficier des atouts du territoire	Assurer l'accès à des services de santé	La Neuville-Roy	Installation d'un cabinet médical et de praticiens	50 824,71 €	3e trimestre 2021	FA n°22
		Tricot	Rénovation du cabinet dentaire	118 286,71 €	2023	FP n°23
		Tricot	Rénovation du 2e cabinet d'orthophonie afin de permettre l'installation d'un futur praticien	125 130,67 €	juil-22	FP n°24
	Diversifier l'offre de service auprès des familles	Avrechy	Réorganisation du groupe scolaire	1 847 557,00 €	2022-2023	FP n°25
		Avrechy	Création d'une aire de jeux	34 673,00 €	2022	FA n°26
		Fournival	Création d'une cantine scolaire dans l'ancien local des pompiers	331 509,00 €	2022	FA n°27
		Méry-la-Bataille	Construction en regroupement d'une école	pas de chiffrage	2023-2025	FP n°28
		Saint-Just-en-Chaussée	Aménagement du périscolaire et du point de restauration de l'école Valentin Haüy	50 000,00 €	2022-2023	FP n°29

		Courcelle-Epayelles	Création d'une aire de jeux	32 329,85 €	2022	FP n°30
Renforcer l'animation et l'attractivité du territoire	Diversifier l'offre culturelle, sportive et d'animation	Méry-la-Bataille	Création d'une salle des associations	pas de chiffrage	Non-déterminé	FP n°31
		Plainval	Création d'un citystade	49 993,60 €	2022	FP n°32
		Saint-Just-en-Chaussée	Création d'un Bowl (équipement sport)	54 000,00 €	2022	FP n°33
		Saint-Just-en-Chaussée	Création d'un complexe aquatique	8 000 000,00 €	2023-2026	FP n°34
		Tricot	Aménagement des abords du city stade en espace Fitness	27 940,00 €	2022	FP n°35
	Mettre en tourisme le Plateau Picard	Wacquemoulin	Sentier historico-environnemental autour de la ville	29 500,00 €	2022/2025	FP n°36

TOTAL (HT)	13 714 571,23 €
------------	-----------------

Fiche Action n°1 : Réhabilitation de l'ancienne école d'Angivillers afin de créer un tiers-lieu

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Capitaliser sur le succès du THS pour anticiper la transformation digitale
Objectif	Garantir une utilisation du numérique accessible à tous
Maître d'ouvrage	Angivillers Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La Commune d'Angivillers souhaite réhabiliter son ancienne école afin d'agrandir la mairie actuelle. Ce projet comprend la création d'une salle multifonction. Un espace d'accueil numérique sera installé à destination de la population et des personnes de passage. L'ensemble poursuit l'ambition d'installer un tiers-lieu dans la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les locaux de la mairie vont être désamiantés (préau et couverture), réaménagés, et mis en conformité avec les normes ERP. Le toit sera refait, et gagnera 4 fenêtres de toit. Un nouveau ravalement est prévu. Enfin le préau sera refait. - L'ancienne bibliothèque aura une seconde vie en devenant une salle multifonctions. Cela passera par un renforcement de l'isolation (murs et comble) ainsi que l'installation d'une VMC. Le chauffage électrique va être remplacé par un système fonctionnant par une pompe à chaleur air/eau. Un

	<p>réaménagement intérieur (cloison, porte, sol, peinture, électricité) sera également effectué.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un espace co-working sera créé dans l'ancien accueil de la Mairie - Deux logements seront aménagés dans les combles de la mairie - Enfin, l'accès à la mairie, ainsi que de son parking sera aménagé pour permettre la venue aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) <p>L'investissement demandé par ce projet est estimé à 1 047 500, 00 € HT.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR), - Conseil Régional des Hauts-de-France, - Conseil Départemental de l'Oise, - Communauté de Communes du Plateau Picard
Coût prévisionnel	<p>Estimation à 1 047 500, 00 € HT (investissement).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la mairie, de ses bureaux, de son secrétariat et de la salle du conseil : 243 000, 00 € HT - Rénovation de la salle multifonctions : 147 000,00 € HT - Espace de co-working : 51 500, 00 € HT - Création de logement : 180 000, 00 € HT - Aménagement extérieur PMR (mairie, parking, place publique) : 259 000,00 € HT - Honoraires : 155 000, 00 € HT - Frais annexe (huissier, assurance, publicité) : 12 000, € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional, - Conseil départemental - Communauté de Communes du Plateau Picard - Etat (via DETR)

Calendrier	<ul style="list-style-type: none">- Autorisation administrative : 2^e trimestre 2021- Consultation des entreprises : 3^e trimestre 2021- Appels d'offres : 4^e trimestre 2021- Début des travaux prévu : Mars 2022- Livraison : 4^e trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">- Fréquentation de l'espace de co-working, de la salle multifonction- Economie énergétique/financière en chauffage

Fiche projet n°2 : Mise en place de tableaux numériques dans toutes les écoles de Saint-Just-en-Chaussée

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Capitaliser sur le succès du THD pour anticiper la transformation digitale
Objectif	Garantir une utilisation du numérique accessible à tous
Maître d'ouvrage	Saint-Just-en-Chaussée Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La municipalité de Saint-Just-en-Chaussée souhaiterait équiper de tableau numérique interactif (TNI) les écoles communales. Cet outil facilite les exercices collectifs, les restitutions de connaissances et invite les enfants à maîtriser un nouvel outil numérique. Chaque école devra recevoir un tableau numérique.</p> <p>Ce projet demande la somme prévisionnelle de 15 000 euros.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (via DETR) - Conseil départemental de l'Oise - Rectorat d'Amiens
Coût prévisionnel	15 000, 00 € HT (investissement)
Plan de financement	– Etat (DETR) : 4 500, 00 € HT
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation qualitative par passation de questionnaire peut être envisagée à

	l'égard des enseignants ainsi que des élèves/parents
--	--

Fiche projet n°3 : Achat de matériel informatique pour la commune de Wacquemoulin

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Capitaliser sur le succès du THD pour anticiper la transformation digitale
Objectif	Garantir une utilisation du numérique accessible à tous
Maître d'ouvrage	Wacquemoulin Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La mairie de Wacquemoulin est très sollicitée par des concitoyens non-informatisés et étant limités dans leurs déplacements. De ce fait, elle souhaiterait acheter du matériel informatique et mettre à disposition ce dernier au sein de la mairie.</p> <p>L'ordinateur mis à disposition permettra d'effectuer diverses démarches administratives ainsi que de consulter France-service.</p> <p>Le coût total de ce projet est évalué 2 000,00 HT (investissement).</p>
Partenaires	Aucun partenaire identifié pour l'instant.
Coût prévisionnel	<p>Coût total estimé à 2 000, 00 € HT (investissement).</p> <p>- Mise en place d'une station informatique : 1 800, 00 € HT</p>

	- Accès aux comptes France-service : 00 € HT
Plan de financement	Aucun co-financeur pour l'instant.
Calendrier	Achat et mis en place du matériel début 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre d'utilisateurs/utilisations de l'ordinateur mis à disposition

**Fiche projet n°4 : Réfection de la façade sur la Rue de la Mairie
avec changement des fenêtres, des portes et des volets à
Airion**

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Renforcer la rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Airion Commune du Plateau Picard
Description de l'action	La commune d'Airion souhaiterait refaire la façade de la Mairie, ainsi que changer fenêtres, portes et volets. Le montant de la facture de ce projet n'est pas pour le moment connu.
Partenaires	Non-déterminé.
Coût prévisionnel	Non communiqué.
Plan de financement	Non-déterminé pour le moment.
Calendrier	2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	- Economie d'énergie, ainsi que financière réalisée

Fiche action n°5 : Remplacement de la chaudière de la cantine de Courcelles-Epayelles

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Renforcer la rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Courcelles-Epayelles Commune du Plateau Picard
Description de l'action	L'ancienne chaudière de la cantine de l'établissement scolaire de Courcelles-Epayelles a été installée il y a plus de 30 ans. La municipalité souhaite la remplacer par une chaudière à condensation, permettant des économies d'énergie comme des économies financières. La facture s'élève à 9 737, 83 euros (investissement).
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (via DETR) - Conseil départemental de l'Oise
Coût prévisionnel	9 737, 83 euros (investissement)
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> – Etat via DETR : 3 895, 13 euros – Conseil départemental : 3 408, 24 euros – Fonds propres communaux : 2 434, 46 euros
Calendrier	3e trimestre 2021 : travaux pour une durée d'une semaine

Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie, ainsi que financière réalisée
-----------------------------------	--

Fiche projet n°6 : Aménagement de l'ancienne école en mairie et agence postale communale à La Neuville-Roy

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Renforcer la rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	La Neuville-Roy Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>Suite à la rupture d'une canalisation d'eau, la mairie ainsi que l'agence postale communale de La Neuville-Roy ont déménagé dans l'urgence dans la salle des fêtes communale. L'important dégâts des eaux subit dans la cave de l'ancienne mairie a fragilisé la structure. Cette dernière s'est affaissée rendant actuellement impossible l'ouverture de certaines portes ou fenêtres.</p> <p>N'ayant aucune certitude sur la réutilisation de l'ancien bâtiment, la municipalité souhaiterait installer la mairie et l'agence postale dans l'ancienne école. Le bâtiment est libre depuis le transfert des services scolaires dans un nouveau bâtiment dans le cadre d'un RPC. L'ancienne école serait complètement réaménagée pour disposer d'un bureau pour l'agence postale communale, d'une salle d'archive, d'un bureau pour le maire, d'une pièce de repos pour les agents, et d'un aménagement du parvis du bâtiment.</p>

	<p>L'aménagement poursuivra une démarche de qualité environnementale et d'économie d'énergie, et sera mis aux normes PMR.</p> <p>L'ensemble demande à la commune un investissement de 438 485, 37 €.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (via DETR) - Conseil départemental de l'Oise
Coût prévisionnel	<p>438 485, 37 € (investissement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gros œuvre : 70 478,62 € - Charpente et couverture : 29 589, 42 € - Réfection des façades : 47 052, 56 € - Menuiseries extérieures : 42 567, 14 € - Isolation et menuiseries intérieurs : 46 415, 82 € - Sanitaires : 8 881, 99 € - Chauffage central par plancher chauffant réversible PAC air/eau : 25 168, 52 € - Electricité et VMC : 27 534, 10 € - Peinture : 19 772, 39 € - VRD : 76 571, 30 € - Sécurité incendie : 1 000, 00 € - Etudes : 43 453, 51 €
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - //
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Dernier trimestre 2022 : début des travaux - Dernier trimestre 2023 : fin des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Performance énergétique de l'isolation

Fiche projet n°7 : Mise en place d'un éclairage public LED à Méry-la-Bataille (60420)

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Renforcer la rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Méry-la-Bataille Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La commune de Méry-la-Bataille souhaiterait mettre en place un éclairage de type LED. Ces lampes présentent l'avantage de consommer moins, et donc de permettre des économies financières comme énergétiques. Il conviendra de remplacer les lampes ainsi que les lanternes.</p> <p>Le projet bénéficiera à l'ensemble de la commune. Habitants, comme visiteurs de Méry-la-Bataille pourront bénéficier d'un éclairage de qualité.</p>
Partenaires	Un dossier de subvention a été déposé auprès de l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO).
Coût prévisionnel	Coût total estimé à 50 663, 00€ HT (investissement)
Plan de financement	En attente de la réponse de l'ADTO.
Calendrier	Départ des travaux en 2022.

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de lampe LED présent sur la commune- Consommation énergétique/électrique de l'éclairage public réalisé par les lampes LED- Consommation électrique de la commune pour l'éclairage public- Durée de vie des lampes en mois/année- Dépenses nécessaires pour l'entretien, le remplacement, le fonctionnement dans la durée des lampes LED

Fiche projet n°8 : Création d'un champ photovoltaïque à Plainval

CRTE CC Plateau Picard

Objectif	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Axe	Renforcer la rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Plainval Commune du Plateau Picard
Description de l'action	La commune de Plainval souhaiterait implanter un champ photovoltaïque sur son territoire. La question du mode de gestion du champ photovoltaïque est en cours de réflexion (habitants actionnaires, opérateur gérant l'ensemble de la production, etc)
Partenaires	A supposer : <ul style="list-style-type: none"> - EDF/engie - ADEME - Département - SE60 - France-Relance - Etat
Coût prévisionnel	Pas de chiffrage réalisé pour le moment.
Plan de financement	//
Calendrier	Fin 2021 : première étude du projet, consultation de professionnels du secteur
Indicateurs d'évaluation proposés	- Quantité d'électricité produite sur le site

Fiche projet n°9 : Remplacement de la chaudière de la Bibliothèque municipale de Ravenel

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable
Objectif	Renforcer la rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Ravenel Commune du Plateau Picard
Description de l'action	La commune de Ravenel souhaiterait remplacer la chaudière de sa bibliothèque. La nouvelle chaudière à très haute performance énergétique, sera équipée d'un thermostat d'ambiance permettant plus de confort ainsi que des économies énergétiques comme financières. Le montant de ce projet est de 3 603, 06 € HT.
Partenaires	Aucune demande de subvention n'a été demandée.
Coût prévisionnel	3 603, 06 € HT.
Plan de financement	Non déterminé pour le moment.
Calendrier	Eté 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	- Evolution de la consommation du bâtiment

Fiche projet n°10 : Remplacement de l'éclairage public rue du Petit Bail, rue de Ganterie et rue du Trésor à Ravenel

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Renforcer la rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Ravenel Commune du Plateau Picard
Description de l'action	La commune de Ravenel souhaiterait remplacer son éclairage public sur les rues du Petit Bail, rue de Ganterie et rue du Trésor. Ces lampes présentent l'avantage de consommer moins, et donc de permettre des économies financières comme énergétiques.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat - Le Département
Coût prévisionnel	11 260, 00 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Département de l'Oise : 3 800,00 € HT - Etat (au titre de la DETR) : 4 109,60 € HT
Calendrier	Printemps 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lampe LED présent sur la commune - Consommation énergétique/électrique de l'éclairage public réalisé par les lampes LED - Consommation électrique de la commune pour l'éclairage public - Durée de vie des lampes en mois/année

	<p>- Dépenses nécessaires pour l'entretien, le remplacement, le fonctionnement dans la durée des lampes LED</p>
--	---

Fiche action n°11 : Travaux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux de Royaucourt

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Renforcer la rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Royaucourt Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>Le conseil Municipal de Royaucourt, dans le cadre de sa politique de maîtrise de l'énergie, souhaite réaliser sur les bâtiments communaux des travaux de rénovation énergétique et d'isolation thermique. Les factures d'énergie représentant une part non négligeable dans les dépenses de fonctionnement du budget communal, cette action de maîtrise de l'énergie permettrait de mieux utiliser l'énergie consommée, d'économiser et aussi de participer au développement durable en respectant l'environnement.</p> <p>La commune souhaite réhabiliter un ancien logement communal (logement de l'instituteur) qui est annexé au bâtiment de la mairie afin d'agrandir le secrétariat actuel, de créer un sanitaire pour le personnel, une salle de réunion en rez-de-chaussée accessible au PMR et d'une salle d'archivage.</p>

	<p>Au niveau des dimensions techniques, ce projet comprend notamment 13 fenêtres, PVC, norme NF, de fabrication française avec des coefficients de transmission thermique $UW < 1,3w/m^2.k$ et $Sw >$ ou égal à 0,3. De tels dispositifs limiteront grandement les pertes énergétiques au niveau des fenêtres, lieu des plus grandes déperditions de chaleur. L'isolation des murs et des plafonds est prévue avec 89 plaques BA13 au total, 48,60m² de panneau rigide en 45 mm ($R=1,40$), et 97m² de laine de roche ($R=32$ EP 100). Avec la main d'œuvre, les matériaux complémentaires, la somme des investissements prévue pour ce projet s'élève à 43 120,97 € HT.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (subvention DSIL)
Coût prévisionnel	<p>Le coût total du projet est estimé à 43 120, 97 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation thermique des murs de l'ancien logement communal, avec un réaménagement de l'espace : 15 308, 10 € HT - Remplacement des fenêtres bois simple vitrage par la pose de fenêtre et porte-fenêtre PVC – double vitrage (mairie et ancien logement communal) : 17 308, 10 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention D.S.I.L (Etat). : 34 496, 78 € HT - Part communal : 8 624, 19 € HT
Calendrier	<p>Les travaux ont commencé fin 2021. Ils continueront sur 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Economie faites sur les factures de chauffage du bâtiment - Mesure de la perte de chaleur de l'intérieur vers l'extérieur (en coefficient Uw notamment)

Fiche projet n°12 : Mise en place de panneaux solaires sur des bâtiments communaux de Saint-Just-en-Chaussée

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Renforcer la rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Saint-Just-en-Chaussée Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La commune de Saint-Just-en-Chaussée souhaiterait mettre en place des panneaux solaires sur ces bâtiments communaux. Ce dispositif permettrait de produire de l'électricité et faire des économies sur sa consommation électrique.</p> <p>Pour le moment, la municipalité souhaite d'abord réaliser une étude pour 2023. Les travaux seront, possiblement, mis en place par la suite.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (via DETR) - Conseil départemental de l'Oise
Coût prévisionnel	Aucune somme pour le moment. Le projet est en cours de consolidation.
Plan de financement	//
Calendrier	Etude pour 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	//

Fiche projet n°13 : Travaux de rénovation de la mairie de Wacquemoulin

CRTE CC Plateau Picard

Objectif	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Axe	Renforcer la rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Wacquemoulin Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La commune de Wacquemoulin souhaiterait procéder à la rénovation énergétique et thermique de la mairie. Cette dernière ne dispose actuellement d'aucun isolant. Il conviendra d'isoler toiture et combles ainsi que de changer la chaudière. Ces travaux permettront de réaliser des économies d'énergies.</p> <p>Le coût de ce projet est estimé à 40 000, 00 € HT.</p>
Partenaires	Les prises de contact avec l'ACTEE et l'ADEME sont infructueuses pour l'instant.
Coût prévisionnel	<p>Coût total estimé à 40 000, 00 € HT (investissement).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation toiture : 15 000, 00 € HT - Isolation combles : 5 000, 00 € HT - Changement de l'ancienne chaudière à fioul : 20 000, 00 € HT
Plan de financement	Non défini pour le moment.
Calendrier	Non défini pour le moment.

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">- Economie faites sur les factures de chauffage du bâtiment- Mesure de la perte de chaleur de l'intérieur vers l'extérieur (en coefficient Uw notamment)

Fiche action n°14 : construction d'un nouvel abribus ainsi que d'un quai accessible aux Personnes à Mobilité Réduite [PMR] à Domfront

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Se déplacer autrement
Maître d'ouvrage	Domfront Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>L'actuel abribus, au carrefour de la rue de Royaucourt et de Dompierre, est trop petit face au nombre d'usagers l'utilisant tous les jours. Cette ligne sert aussi bien aux travailleurs (ligne SNCF Montdidier-Saint Just) qu'au plus jeunes en étude (ramassage scolaire des collégiens et des lycéens).</p> <p>Il est nécessaire de construire un nouvel abribus, plus important et plus adapté à sa fréquentation avec notamment des équipements de confort (bancs, poubelle). Cet abribus sera complété d'un nouveau quai, accessible aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite), ainsi que d'un éclairage autonome fonctionnant par panneau solaire.</p> <p>L'ensemble poursuit l'objectif de mise en sécurité des usagers des transports publics, et notamment des plus jeunes, de jour comme de nuit.</p> <p>L'investissement total prévu pour ce projet s'élève à 34 273, 86 € HT.</p>
Partenaires	- Conseil départemental de l'Oise

Coût prévisionnel	<p>Coût total estimé à 34 273, 86 € HT (investissement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolition : 4 012, 00 € HT - Maçonnerie : 17 277, 25 € HT - Eclairage : 1 880, 00 € HT - Quai de Bus : 7 296, 40 € HT - Etudes : 3 808,21 € HT
Plan de financement	- En attente de la réponse du conseil départemental
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre de personnes fréquentant le site

Fiche Action n°15 : Réalisation d'une allée piétonne à Maignelay-Montigny

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Se déplacer autrement
Maître d'ouvrage	Maignelay-Montigny Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La commune de Maignelay-Montigny souhaiterait réaliser une allée piétonne. Cette réalisation permettrait d'encourager les habitants de la commune à laisser leur voiture à la maison pour des petits trajets, ainsi que de promouvoir les mobilités douces.</p> <p>L'investissement demandé par ce projet est estimé à 13 671, 00 € HT.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR), - Conseil Départemental de l'Oise,
Coût prévisionnel	<p>Estimation à 13 671, 00 € HT (investissement).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose de bordures : - 6 300, 00 € HT - Préparation du fond : 2 230, 00 € HT - Transfert du matériel : 150, 00 € HT - Fourniture et mise en œuvre manuelle d'enrobe : 4 491, 00 € HT

	- Finitions des abords : 500, 00 € HT
Plan de financement	- Etat (via DETR) : - Conseil Départemental
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	- Fréquentation du site

Fiche action n°16 : Sente piétonnière sur les abords du futur cabinet dentaire à Tricot

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Se déplacer autrement
Maître d'ouvrage	Tricot Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La commune a acheté une voie d'accès pour réaliser les aménagements des abords du cabinet. L'ouverture d'une sente piétonne permettra de faciliter l'accès des habitants au centre-village.</p> <p>La commune a également prévu un aménagement des abords avec un accès sécurisé pompiers, un stationnement PMR, des clôtures, et une viabilisation du terrain (qui est issue d'une division).</p> <p>Au total, la somme des investissements demandée par ce projet est de 144 937,97 € HT.</p>
Partenaires	- Etat
Coût prévisionnel	Coût total du projet estimé à 144 937,97 € HT (investissement).
Plan de financement	- Etat via DETR : 65 222,09 € HT
Calendrier	2023-2025.

Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre de visiteurs/habitants empruntant le sentier
-----------------------------------	---

Fiche action n°17 : Sentier doux entre Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Se déplacer autrement
Maître d'ouvrage	Valescourt Commune du Plateau Picard
Maître d'ouvrage	Saint-Rémy-en-l'Eau Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>Les communes de Valescourt et Saint-Rémy-en-l'Eau souhaiteraient établir un sentier doux entre leurs deux communes. Il permettrait de circuler entre les pôles d'attractivités respectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les écoles - L'église - Les terrains sportifs (football, tennis) - L'agence postale <p>Il permettrait également aux habitants de Saint-Rémy-en-l'Eau de pouvoir se rendre jusqu'à Saint-Just-en-Chaussée. En effet, une sente piétonne est déjà existante entre Valescourt et Saint-Just-en-Chaussée. Ce nouveau projet permettrait aux habitants de la vallée de l'Arré de se rendre dans les lieux commerciaux, de soins (maison de santé pluridisciplinaire), administratifs (banques, maison du département, communauté de communes) et</p>

	<p>de transports (gare SNCF) de Saint-Just-en-Chaussée.</p> <p>A destination des habitants des villages respectifs, comme des visiteurs, ce projet sera un vrai plus pour les deux communes, afin de développer mobilité et tourisme responsable. Le territoire est riche de lieux d'intérêts : lavoirs, moulins, rivière de l'Arré, ou encore le château de Saint-Rémy-en-l'Eau. Ce sentier viendrait compléter le projet, plus global, de voie verte prévue par la Communauté de communes, entre Montdidier et Saint-Just-en-Chaussée.</p> <p>Un éclairage public est envisagé afin de permettre son utilisation à tout heure et tout au long de l'année.</p> <p>Au total, la somme des investissements demandés par ce projet est de 93 729, 05 € HT.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (par la DETR) - Conseil Départemental de l'Oise
Coût prévisionnel	<p>Coût total du projet estimé à 93 729, 05 € HT (investissement).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'aménagement et de création de la voie douce : 69 903, 05 € HT - Création d'un éclairage public le long de la voie : 23 826,00 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat via DETR : 27 260, 00 € HT - Département de l'Oise : 47 940, 00 € HT
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} trimestre 2022 : consultation des entreprises - 3^e trimestre 2022 : début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs/habitants empruntant le sentier

Fiche action n°18 : Création d'un chemin piétonnier à Wavignies

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Se déplacer autrement
Maître d'ouvrage	Wavignies Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La commune de Wavignies souhaite la création d'un chemin piétonnier. Il irait du parc municipal au centre bourg, et permettrait de relier les différents points de loisirs de la commune (parc, terrain de football, terrain de tennis, city-stade, jeux pour enfants, etc).</p> <p>Ce chemin a vocation à améliorer la mobilité des habitants résidants dans le nord de la commune, et de leur permettre de se rendre facilement au centre bourg. Egalement, ce chemin offre une alternative à l'usage de la voiture, et à la départementale RD916, classé en voie de grande circulation.</p> <p>La somme des investissements demandés par ce projet est estimée à 24 940, 52 € HT.</p>
Partenaires	- Conseil Départemental de l'Oise.

Coût prévisionnel	Coût total estimé à 24 940, 52 € HT (investissement)
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Participation du Conseil Départemental de l'Oise : 9 227, 99 € HT - Autofinancement de la commune de Wavignies : 15 712, 53 € HT
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Début des travaux : fin janvier 2022 - Fin des travaux : février 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de piétons utilisant le chemin (adultes, enfants, etc) - Evolution de la circulation sur la RD916

Fiche projet n°19 : Mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie sur bâtiments municipaux de Wacquemoulin

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Sécuriser la quantité et la qualité en eau potable
Maître d'ouvrage	Wacquemoulin Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la visite du jury régional du label « Villes et villages fleuries », il a été recommandé à la municipalité de mettre en place un récupérateur d'eau pluviale. La mairie envisage ainsi d'enfouir une cuve dans le terrain de la mairie, et d'y relier les eaux pluviales de l'Église et des bâtiments municipaux. L'ensemble fonctionnerait par gravité. Le village est en effet situé en coteaux. Il n'y aura point besoin de pompes de relevage. Des travaux de terrassement seront toutefois à prévoir.</p> <p>L'eau récupérée servira à l'entretien des espaces verts. Ces aménagements permettront d'économiser les ressources aquatiques ainsi que financières. A noter que ce projet est demandé par l'attractivité Hauts-de-France dans le cadre des « Villes et villages fleuries ».</p> <p>Le coût de ce projet est estimé à 10 000, 00 € HT.</p>

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - ADEME - Villes et villages fleuris
Coût prévisionnel	<p>Coût total estimé à 10 000, 00 € HT (investissement).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cuve enterrable 10 000 L : 5 000, 00 € HT - Terrassement et raccordement : 5 000, 00 € HT
Plan de financement	Non déterminé pour le moment.
Calendrier	Projet envisagé pour 2022/2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de litres récupérés par les récupérateurs d'eau - Economie réalisé

Fiche projet n°20 : Aménagement des abords de la salle intergénérationnelle, création d'un parking afin de permettre la mise en place d'un marché des producteurs locaux

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Assurer un système d'alimentation locale
Maître d'ouvrage	Tricot Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>Les travaux auront pour but l'aménagement des abords et des accès de la petite salle communale en cours de réfection, et ce compris le cheminement PMR et l'accès pompiers.</p> <p>Ainsi que l'aménagement d'un parking dans le centre bourg, pour le stationnement des clients de commerces de proximité (coiffeur, pharmacie, boulangerie, tabac..), des utilisateurs de la salle communale, des personnes fréquentant l'église ou des personnes se rendant au centre paramédical.</p> <p>Le parking sera également valorisé par la mise en place d'un marché de producteurs locaux dans le centre du village.</p> <p>L'investissement prévu par ce projet est estimé de façon prévisionnelle à 148 014,06 € HT.</p>

Partenaires	- Etat (via DETR)
Coût prévisionnel	Coût total estimé à 148 014, 06 € HT.
Plan de financement	- Etat (via DETR) : 66 222, 09 € HT.
Calendrier	Début des travaux en janvier 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerçants participants aux marchés - Nombre de clients/habitants participants au marché - Augmentation de la fréquentation clientèle des commerces de centre-bourg

Fiche projet n°21 : Aménagement de locaux commerciaux pour faciliter l'installation d'une zone de commerces de bouches à Tricot

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Assurer un système d'alimentation locale
Maître d'ouvrage	Tricot Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>Deux professionnels implantés sur les villages aux alentours sollicitent la municipalité de Tricot pour ouvrir un deuxième point de vente. Ainsi un restaurant et une boucherie/épicerie prévoient de s'installer sur la localité. La commune se doit donc d'acheter deux anciens locaux commerciaux désaffectés ainsi que les aménager. De même, les deux logements au-dessus des commerces seront également réhabilités. Enfin, des places stationnement compléteront l'ensemble.</p> <p>L'investissement prévu par ce projet est estimé de façon prévisionnelle à 822 000, 00 € HT.</p>
Partenaires	Dossier en cours
Coût prévisionnel	<p>Coût total estimé à 822 000, 00 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat d'anciens locaux désaffectés de commerce : 180 000, 00 € HT + frais de notaire

	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des locaux les commerces ainsi que des logements par-dessus, ainsi que des places de stationnement : 642 000, 00 € HT
Plan de financement	2023-2025
Calendrier	Aucune information.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de clients présents dans les commerces (clients habitants dans le village/ clients extérieurs) - Chiffre d'affaire des commerces

Fiche action n°22 : Installation d'un cabinet médical à La Neuville-Roy

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Assurer l'accès à des services de santé
Maître d'ouvrage	La Neuville-Roy Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La commune de La Neuville-Roy a été sollicitée par un médecin généraliste souhaitant, après le remplacement d'un confrère, s'installer sur le territoire. La municipalité a décidé de rénover l'ancien dortoir sanitaire de l'école en cabinet médical.</p> <p>Il est à rappeler qu'il y a sur le territoire du Plateau picard une véritable problématique médicale du fait d'un manque de praticiens, et notamment de médecins.</p> <p>L'ancienne école a été réhabilitée pour accueillir le cabinet en question. Cette action a nécessité la mobilisation de 50 824, 81 € HT.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (via DETR) - L'Agence Régionale de Santé [ARS] des Hauts-de-France - Communauté de Communes du Plateau Picard
Coût prévisionnel	<p>Coût total estimé à 50 824, 81 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cloisons : 10 298,80 € HT

	<ul style="list-style-type: none"> - Electricité, sanitaire, assainissement : 23 709,90 € HT - Fenêtres : 4 941, 11 € HT - Aménagement de l'extérieur : 11 875, 00 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL) : 59 143, 36 € HT. - Fonds de concours aux communes de la CCPP
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération municipale : juin 2021 - Travaux : 3^e trimestre 2021 - Installation du médecin : 1^{er} janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de patients pris en charge par l'équipe médicale (habitants du territoire/ hors du territoire) - Nombre de dentistes présents et restants sur le territoire avec l'ouverture du centre - Retour réalisé par la patientèle (questionnaire, retour, etc) - Evolution du taux d'accès à un praticien

Fiche projet n°23 : Rénovation du cabinet dentaire de Tricot

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Assurer l'accès à des services de santé
Maître d'ouvrage	Tricot Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La commune de Tricot a racheté l'ancien cabinet dentaire. Ce dernier a été mis en vente après le départ en retraite de l'ancien dentiste.</p> <p>La commune a pour projet de rénover entièrement le cabinet afin de pouvoir y installer un dentiste (dont la commune et les environs ont un besoin important). En effet, les dentistes sont peu représentés sur le secteur.</p> <p>La Communauté de communes du Plateau Picard souhaite implanter un cabinet dentaire sous son égide à Saint-Just-en-Chaussée. Le dentiste de ce cabinet sera amené à faire une permanence de soin dans le cabinet de Tricot.</p> <p>Une rénovation complète est prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation des murs et des combles - Rénovation énergétique avec installation d'une pompe à chaleur réversible - Rénovation de l'installation électrique - Rénovation des menuiseries extérieures - Rénovation plomberie sanitaire - Rénovation des façades

	L'investissement prévu par ce projet est estimé de façon prévisionnelle à 118 286, 71 € HT.
Partenaires	-Etat (via DSIL)
Coût prévisionnel	Coût total estimé à 118 286, 71 € HT.
Plan de financement	- Etat (DSIL) : 59 143, 36 € HT.
Calendrier	Projet prévu pour 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de patients pris en charge par l'équipe médicale (habitants du territoire/ hors du territoire) - Nombre de dentistes présents et restant sur le territoire avec l'ouverture du centre - Retour réalisé par la patientèle (questionnaire, retour, etc) - Evolution du taux d'accès à un praticien

**Fiche projet n°24 : Rénovation du deuxième cabinet
d'orthophonie afin de permettre l'installation d'un
ostéopathe à Tricot**

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Assurer l'accès à des services de santé
Maître d'ouvrage	Tricot Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>Les locaux de l'actuel cabinet d'orthophonie ont été achetés en juillet 2021 par la commune de Tricot. Une rénovation succincte (peinture du premier bureau) a été faite en août 2021 pour installation d'une orthophoniste le 6 septembre 2021.</p> <p>La commune souhaite aujourd'hui réaliser des travaux. Il conviendra de mettre le bâtiment aux normes PMR, réaliser une réfection de la toiture, rénover le 2ème cabinet, aménager des locaux communs aux deux professionnels (coin repas, détente, salle d'attente), ainsi que créer un parking.</p> <p>Le but final est d'installer un deuxième professionnel paramédical. D'ores et déjà, un ostéopathe s'est montré intéressé pour s'y installer.</p> <p>L'investissement prévu par ce projet est estimé de façon prévisionnelle à 125 130, 67 € HT.</p>

Partenaires	-Etat
Coût prévisionnel	Coût total estimé à 125 130, 67 € HT.
Plan de financement	Demandes de subventions non-réalisées pour le moment.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier de subvention début 2022 - Début des travaux juillet 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de patients pris en charge par l'équipe médicale (habitants du territoire/ hors du territoire) - Nombre de dentistes présents et restant sur le territoire avec l'ouverture du centre - Retour réalisé par la patientèle (questionnaire, retour, etc) - Evolution du taux d'accès à un praticien

Fiche projet n°25 : Réorganisation du groupe scolaire d'Avrechy

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Permettre à toutes les générations de bénéficier des atouts du territoire
Objectif	Diversifier l'offre de service auprès des familles
Maître d'ouvrage	Avrechy Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La commune d'Avrechy souhaite réorganiser son groupe scolaire. Actuellement, le groupe de 5 classes souffre de bâtiments trop petits et d'une mauvaise organisation. Dans un même bâtiment cohabite médiathèque municipale, deux classes de primaires et la cantine.</p> <p>La salle de motricité actuelle sera transformée en restaurant scolaire. Des extensions pour les locaux de la cuisine seront nécessaires. Une nouvelle salle de motricité sera construite dans le prolongement du bâtiment utilisé par l'école maternelle. L'ancienne cantine scolaire accueillera le bureau du directeur, la salle des maîtres, et des sanitaires. L'accueil périscolaire sera construit au bout de ce bâtiment. L'ancien accueil périscolaire deviendra la bibliothèque. Enfin, une réhabilitation énergétique ainsi qu'un rafraîchissement des locaux (notamment au niveau des normes PMR) sont envisagés.</p>

	<p>Pendant la durée des travaux, des locations de modulaires sont prévues pour assurer la continuité des enseignements.</p> <p>Le coût total de ce projet est fixé à 1 731 696, 00 € HT.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental de l'Oise - Caisse d'Assurance Familiale [CAF] - Etat - Education nationale
Coût prévisionnel	Coût total estimé à 1 847 557, 00 € HT.
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental de l'Oise : 756 662, 00 € HT - Etat (via DETR) : 135 000, 00 € HT - Etat (via DSIL) : 183 423, 00 € HT - CAF : 46 023, 00 € HT
Calendrier	Non-déterminé pour le moment
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement - Retour des parents (questionnaire)

Fiche Action n°26 : Création d'une aire de jeux à Avrechy

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Renforcer l'animation et l'attractivité du territoire
Objectif	Diversifier l'offre culturelle, sportive et d'animation
Maître d'ouvrage	Avrechy Commune du Plateau Picard
Description de l'action	La Commune d'Avrechy souhaiterait la création d'une aire de jeux pour les enfants du village. L'investissement demandé par ce projet est estimé à 34 673, 00 € HT.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR), - Conseil Régional des Hauts-de-France, - Conseil Départemental de l'Oise,
Coût prévisionnel	Estimation à 34 673, 00 € HT (investissement).
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional - Conseil départemental - Etat via la DETR
Calendrier	2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	- Fréquentation du lieu

Fiche action n°27 : Création d'une cantine scolaire dans l'ancien local des pompiers de Fournival

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Permettre à toutes les générations de bénéficier des atouts du territoire
Objectif	Diversifier l'offre de service auprès des familles
Maître d'ouvrage	Fournival Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La commune de Fournival souhaiterait créer une cantine dans l'ancien local des pompiers, libre depuis la dissolution en 2018 du Centre de Première Intervention.</p> <p>Au sein du SRIS communal, l'accueil du périscolaire et la restauration étaient réalisés par un prestataire privé. En Septembre 2021, la structure privée a fermé ses portes. Une cantine scolaire a été mise en place en urgence dans la salle des fêtes communale. Ce service accueille aujourd'hui, malgré des conditions difficiles, une quarantaine d'enfants.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, l'ancien local des pompiers sera réhabilité énergétiquement. La reprise de ce bâtiment poursuit l'objectif de lutter contre l'artificialisation des sols. Cette réhabilitation permettra de fournir un service utile et concret (école, restauration, périscolaire) aux familles du territoire. Il est en effet envisagé</p>

	<p>que le local soit également utilisé par les services du périscolaire.</p> <p>L'investissement demandé par ce projet est estimé à 331 509, 00 € HT.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR), - Conseil Départemental de l'Oise,
Coût prévisionnel	<p>Estimation à 331 509, 00 € HT (investissement).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux : 273 309, 00 € HT - Maitrise d'œuvre : 26 578, 00 € HT - Contrôle technique : 2 416, 00 € HT - Coordination : 2 416, 00 € HT - Divers : 20 790, 00 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (via DETR) : 67 500, 00 € HT - Conseil Départemental : 139 234, 00 € HT
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Début des travaux : 2022 - Ouverture aux enfants : Rentrée 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation de la cantine scolaire/périscolaire - Un retour des parents utilisant le service peut être envisagé par un sondage, ou un questionnaire par exemple.

Fiche projet n°28 : Construction d'une école en regroupement à Méry-la-Bataille

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Permettre à toutes les générations de bénéficier des atouts du territoire
Objectif	Diversifier l'offre de service auprès des familles
Maître d'ouvrage	Méry-la-Bataille Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La commune de Méry-la-Bataille souhaite construire une école dans sa commune. Cette dernière fonctionnera par un regroupement scolaire des élèves des communes voisines. Ces dernières n'ont pour l'instant pas eu le temps de se concerter.</p> <p>Le coût total de ce projet n'est pour l'instant pas connu.</p>
Partenaires	//
Coût prévisionnel	//
Plan de financement	//
Calendrier	2023-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement

	- Retour des parents
--	----------------------

Fiche projet n°29 : Aménagement d'un périscolaire et d'un point de restauration à l'école Valentin Haüy à Saint-Just-en-Chaussée

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Permettre à toutes les générations de bénéficier des atouts du territoire
Objectif	Diversifier l'offre de service auprès des familles
Maître d'ouvrage	Saint-Just-en-Chaussée Commune du Plateau Picard
Description de l'action	La commune de Saint-Just-en-Chaussée souhaiterait aménager un périscolaire ainsi qu'un point de restauration dans l'école Valentin Haüy. L'investissement demandé à ce projet est fixé pour le moment à 50 000, 00 € HT.
Partenaires	- Etat (DETR)
Coût prévisionnel	50 000, 00 € HT
Plan de financement	- Etat (DETR) : 22 500, 00 € HT
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre d'enfants ayant accès à la cantine/périscolaire

Fiche projet n°30 : Aménagement d'une aire de jeu à Courcelles-Epayelles

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Permettre à toutes les générations de bénéficier des atouts du territoire
Objectif	Diversifier l'offre culturelle, sportive et d'animation
Maître d'ouvrage	Courcelles-Epayelles Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La commune de Courcelles-Epayelles souhaite installer une aire de jeux pour les plus jeunes. La Commune n'a pas en effet de structure similaire, si ce n'est un citystade, équipement s'adressant à un public plus âgé.</p> <p>Un investissement de 32 329, 85 € HT est demandé pour ce projet.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Conseil départemental de l'Oise
Coût prévisionnel	<p>32 329, 85 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipement : 13 880, 00 € HT - Terrassement et clôtures : 22 139, 82 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (via DETR) : 14 548, 43 € HT - Conseil départemental : 11 315, 45 € HT - Fonds propres communaux : 6 465, 97 € HT
Calendrier	3 ^e trimestre 2022

--	--

Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre d'enfants/familles utilisant l'équipement
-----------------------------------	--

Fiche projet n°31 : Création d'une salle des associations à Méry-la-Bataille

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Renforcer l'animation et l'attractivité du territoire
Objectif	Diversifier l'offre culturelle, sportive et d'animation
Maître d'ouvrage	Méry-la-Bataille Commune du Plateau Picard
Description de l'action	La commune de Méry-la-Bataille souhaite créer une salle des associations. Le coût total de ce projet n'est pour l'instant pas connu.
Partenaires	Il est à supposer le soutien de : <ul style="list-style-type: none"> - Département - Région - Etat (DETR/DSIL)
Coût prévisionnel	Le coût de ce projet n'est pas connu.
Plan de financement	Non réalisé pour le moment.
Calendrier	2023-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'associations utilisant le dispositif - Nombre de réunions, ateliers, etc, hébergés

Fiche action n°32 : Création d'un citystade à Plainval (60130)

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Renforcer l'animation et l'attractivité du territoire
Objectif	Diversifier l'offre culturelle, sportive et d'animation
Maître d'ouvrage	Plainval Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La commune de Plainval prévoit de construire un citystade. Le dispositif apportera convivialité, et encouragera les habitants et notamment les plus jeunes aux pratiques sportives. A l'issu d'une enquête publique réalisée sur la commune, le projet a été plébiscité par 74% des répondants.</p> <p>Le dispositif s'implantera en lieu et place de l'ancien terrain de basket. Son coût est estimé 49 993,60 € HT.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région
Coût prévisionnel	Coût total estimé à 49 993,60 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (via DETR) : 9 478,79 € HT - Région : 15 797, 98 € HT - Auto-financement de la commune : 10 218,69 € HT
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération au Conseil municipal : novembre 2021 - Début des travaux : Début 2022 - Travaux : 3 mois

Indicateurs d'évaluation proposés	- Retour d'expérience (questionnaire)

Fiche projet n°33 : Création d'un terrain de Bowl à Saint-Just-en-Chaussée

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Renforcer l'animation et l'attractivité du territoire
Objectif	Diversifier l'offre culturelle, sportive et d'animation
Maître d'ouvrage	Saint-Just-en-Chaussée Commune du Plateau Picard
Description de l'action	La commune de Saint-Just-en-Chaussée souhaite promouvoir les activités sportives et notamment la pratique du bowling. Ainsi la municipalité souhaite installer un terrain permettant la pratique de ce sport anglo-saxon.
Partenaires	- Conseil départemental de l'Oise
Coût prévisionnel	Coût total estimé à 54 000, 00 € HT
Plan de financement	- Conseil départemental : 17 820, 00 € HT
Calendrier	Eté 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Retour d'expérience(questionnaire) - Nombre de pratiquants

Fiche projet n°34 : Implantation d'un complexe aquatique à Saint-Just-en-Chaussée

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Renforcer l'animation et l'attractivité du territoire
Objectif	Diversifier l'offre culturelle, sportive et d'animation
Maître d'ouvrage	Saint-Just-en-Chaussée Commune du Plateau Picard
Description de l'action	La commune de Saint-Just-en-Chaussée souhaite promouvoir les activités sportives et notamment la natation. Pour se faire elle souhaite installer sur son territoire un complexe aquatique.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Conseil régional des Hauts-de-France - Conseil départemental de l'Oise - Fédération des Maîtres-nageurs sauveteurs - Fédérations sportives aquatique (waterpolo, natation synchronisé, natation, etc)
Coût prévisionnel	Coût total estimé à 8 000 000, 00 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional des Hauts-de-France : 1 000 000, 00 € HT - Conseil départemental : 1 254 000, 00 € HT
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entrées

	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de pratiquants dans le club de natation- Une évaluation qualitative par questionnaire peut être envisagée
--	---

Fiche projet n°35 : Aménagement des abords du city stade en espace fitness à Tricot

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Renforcer l'animation et l'attractivité du territoire
Objectif	Diversifier l'offre culturelle, sportive et d'animation
Maître d'ouvrage	Tricot Commune du Plateau Picard
Description de l'action	La commune de Tricot souhaite promouvoir l'activité sportive. Pour se faire, elle compte installer dix agrès sportifs, ainsi qu'un parking pour les deux roues.
Partenaires	- Etat (via DETR)
Coût prévisionnel	27 940, 00 €
Plan de financement	Dépend du chiffrage.
Calendrier	2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Décompte des utilisations par les habitants - Evaluation qualitative par questionnaire peut être envisagé

Fiche projet n°36 : Sentier historico-environnemental et pédagogique du tour de Wacquemoulin

CRTE CC Plateau Picard

Axe	Construire un territoire durable, respectueux de l'environnement
Objectif	Se déplacer autrement
Maître d'ouvrage	Wacquemoulin Commune du Plateau Picard
Description de l'action	<p>La commune de Wacquemoulin souhaiterait valoriser les sentiers existants tout en créant de nouveaux dispositifs. Il convient d'aménager les abords du site notamment en sécurisant les traversées de routes ou de rivières. L'ensemble sera complété par des panneaux d'informations et d'orientations.</p> <p>Le projet est élaboré en accord avec une Charte de démocratie participative et une Commission consultative.</p> <p>Le coût de ce projet est estimé à 29 500, 00 € HT.</p>
Partenaires	<p>A supposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADEME - Etat (DETR/DSIL) - Département - Fédération Française de Randonnée Pédestre, FFRP
Coût prévisionnel	<p>Coût total estimé à 29 500, 00 € HT (investissement).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise des sentiers existants :

	<p>500, 00 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de nouveaux sentiers : 1 000, 00 € HT - Jonction des sentiers : 1 000, 00 € HT - Traversées de rivière : 15 000, 00 € HT - Sécurisation des traversées de routes : 10 000, 00 € HT - Panneaux d'orientation : 1 000, 00 € HT - Panneaux d'information pédagogique : 1 000, 00 € HT
Plan de financement	Non défini pour le moment.
Calendrier	Projet dont la réalisation est prévue au cours du mandat (2022-2025), par étape.
Indicateurs d'évaluation proposés	- Nombre de randonneurs/habitants/touristes empruntant les sentiers